



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archicpiscopus & Prorox Lugdunensis
Camillus de Newville Collegio S.S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

MERCURE GALANT

DEDIE A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

DECembre 1683



A LYON,
Chez THOMAS AMAULAY,
ruë Merciere, au Mercure Galant.

M. D. C. LXXXV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



TABLE DES MATIERES contenuës dans ce Volume.

P Relude.	1
Lettre de Rome.	4
Morts.	18
Edit touchant les Monnoyes.	25
Extrait d'un Sermon presché à Port Royal.	29
Extrait d'un Sermon presché à Soissons.	30
Services faits pour feu Monsieur le Chancelier en plusieurs Communautés de Paris, & en plusieurs Villes du Royaume, avec la Description de quelques Mausolées, & la Lettre Circulaire des Capucins, sur le même sujet, où l'on voit l'Eloge de ce Ministre.	
40	
	2 2

T A B L E.

<i>Sonnets.</i>	61
<i>Discours fait par Monsieur le Duc de Saint Aignan, en prenant sa place de Directeur à l'Academie Françoise, & ce qui s'y passa le même jour.</i>	66
<i>Compliment de l'Academie Françoise à Monsieur le Chancelier.</i>	68
<i>Autre fait par le Doyen des Avocats au conseil.</i>	76
<i>Sonnets.</i>	80
<i>Mort de Monsieur le Marechal Duc de Villeroy.</i>	82
<i>Le Roy nomme Monsieur le Duc de Beauvilliers pour remplir la place de Chef du Conseil Royal des Finances.</i>	88
<i>Pension donnée à Madame la Duchesse de Saint Aignan.</i>	91
<i>Audience donnée à l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre,</i>	92
<i>Prix donné & remporté par Mons-</i>	

T A B L E.

<i>sieur le Duc de la Meillerage</i>	93
<i>Repas magnifiques donnez entre plusieurs Ambassadeurs,</i>	94
<i>Morts.</i>	95
<i>Nouvelle maniere de guerir les blessures.</i>	98
<i>Histoire.</i>	101
<i>Ce qui s'est passé en plusieurs Villes du Royaume touchant les affaires de la Religion, & les Conversions qui se sont faites.</i>	113
<i>Chapitre general de Cluny.</i>	188
<i>Conversions faites par Monsieur le Cardinal de Bouillon.</i>	199
<i>Couches de Madame la Duchesse Royale.</i>	200
<i>Envoyé extraordinaire de France en Savoie,</i>	201
<i>Article touchant le Legs que Monsieur de la Berchere fit en mourant à l'Hospital de la Charité.</i>	202

TABLE.

Comedies nouvelles.	204
Audience donnée à l'Envoyé extra- ordinaire de l'Empereur.	206
Monsieur Richer est nommé Treso- rier des Parties Casuelles, à la place de Monsieur Foin.	207
Charges de Secretaire & de Greffier du Conseil, remplies par Mon- sieur Foin, & par M.	207
Pension donnée à Monsieur Picon.	
208	208
Mariage de Monsieur le Duc de la Milleraye.	208
Enigmes,	213
Histoire de Hongrie.	214

Fin de la Table.

Extrait du Privilege du Roy.

Par Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, lUNQUIERES. Il est, permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé **MERCURE GALANT**, contenant plusieurs Pièces, Relation, Histôires, Avan-tures, & autres Ouvrages historiques, cu-rieux & galans, pour la satisfaction de nôtre cher & tres-amé Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Gra-veurs & autres, d'imprimer, graver & de-biter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Pièce, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre séparément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre thâcun des contre-venans, & confiscation des Exemplaires con-trefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé A N G O T, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer , Sieur de
Vizé , a cedé & transporté son droit de
Privilège à Thomas Arnaultry , Libraire à
Lyon , pour en-joüir suivant l'accord fait
entr'eux .



MERCURE



MERCURE GALANT

DECEMBRE 1685.



'AURIEZ-vous, crû Madame, qu'après avoir commencé toutes mes Lettres, pendant neuf années entieres, par le recit de quelque Action éclatante de Sa Majesté, je me trouvasse si fort accablé de ce que j'ay aujourd'huy à vous en dire, que manquant de temps pour bien meure

Decembre 1685.

A

dans son jour une si belle matie-
te , je fusse constraint de differer
encore à vous faire voir le Por-
trait de LOUIS LE GRAND , Des-
tructeur de l'Heresie. J'espere
n'oublier aucun des traits qui
pourront , non pas embellir cette
peinture , mais du moins la faire
approcher de ce qu'elle doit être
pour ressembler à la vérité. Je
scay que loin de pouvoir la faire
briller d'un éclat qui la rehausse ,
il est mesme impossible de la faire
paroistre telle que font en effet
les grandes choses qu'elle doit
reprenter. Ne croyez pas ce-
pendant , Madame , que cette
Lettre ne vous doive rien ap-
prendre du Roy , à cause qu'au-
cune de ses Actions n'en fait le
premier Article. Je puis vous dire
qu'il la remplira presque toute ,
puisque vous y trouverez quan-

tité d'Abjurations tres - remarquables , & que les circonstances qui les accompagnent , feront connoistre non-seulement qu'elles sont sincères , mais que ceux qui les ont faites , ne doivent qu'à ce Monarque le salutaire avantage d'avoir renoncé à leurs erreurs. Avant que d'entrer dans ce détail , j'ay à vous faire part d'une Lettre écrite de Rome à Monsieur le Duc de S. Aignan , par Monsieur Chassebras de Crailles. Elle contient ce qui s'y est passé de considérable à quelques Festes qu'on a célébrées avec des Solemnitez particulières à la Procession des Nouveaux **Convertis** , & aux Réjouissances qui ont été faites à l'occasion des avantages remportez par les **Chrétien**s sur les Turcs.

A Rome ce 15. Septembre 1685.

LE 4. du mois passé, on fit icy une Feste extraordinaire de S. Gaëtan, dans les deux Maisons des Peres Theatins; principalement en leur Eglise de Saint André Della Valle, une des plus belles de Rome. Sa Sainteté ayant ordonné par un Bref, qu'on feroit d'oresnavant la Feste de Saint Gaëtan double, qui n'étoit auparavant que semidouable.

Le mesme jour l'on fit l'ouverture de l'Eglise de S. Ignace des Peres Jesuites du College Romain, qui est la Maison où ils enseignent, comme celle de la Rue Saint Jacques à Paris. C'est une des plus belles Eglises de Rome après Saint Pierre. La pluspart de Messieurs les Cardinaux, & ce qu'il y a icy personnes de Qualité la vinrent

voir ce jour-là, & le lendemain Dimanche. L'Autel estoit garny d'une quantité surprenante d'argenterie, & le Service se fit à quatre Chœurs de Musique. Cette Eglise, celle de la Maison Professe & celle du Noviciat, sont trois des plus belles de Rome.

Le mesme jour & le Dimanche suivant, les Dominiquains célébrerent la Fête de saint Dominique, Patron de cet Ordre. Leur Principale Eglise est celle de Sancta Maria super Minervam, qui estoit autrefois le Temple d'Isis. La Musique estoit à huit Chœurs. Saint Dominique & Saint François ayant été contemporains & fort intimes amis, ces deux Ordres ont toujours conservé une assez grande union l'un avec l'autre, pour en donner des marques publiques. C'est l'usage à Rome & dans la plupart des

Villes d'Italie, que le jour de saint Dominique les Observantins de Saint François, nummez chez nous Cordeliers, viennent faire l'Office dans le Convent des Dominiquains, & semblablement le jour de saint François les Dominiquains vont faire l'Office chez les Cordeliers.

Le 9. Aoust se fit la Feste de Saint Laurent. C'est une des principales de Rome; on éleva des Arcs de Triomphe dans les rues des environs de la Principale Eglise de Saint Laurent.

Le 25. Aoust on celebra la Feste de Saint Louis dans l'Eglise de ce Saint, qui est de la Nation Françoise. Il y eut une tres-belle Musique. M. l'Ambassadeur de France s'y rendit en grand cortege à douze à treize heures, qui sont sept à huit heures du matin selon l'Horloge de France, pour recevoir Mes-

steurs les Cardinaux qui y estoient
invitez , il s'y en trouva un fort
grand nombre. Ils se placèrent tous
dans le Chœur suivant leur rang ;
scavoir les Evesques , les Prestres
& les Diares. Comme aussi M.
l'Ambassadeur à qui on rendist les
mesmes honneurs qui leur sont ren-
dus , soit pour les Encenssemens , soit
pour d'autre choses. L'Eglise estoit
toute tendue de bandes de Damas
rouge , avec des fleurs de Lys & des
Soleils. Le Portrait de Sa Majesté
tout debout & en Mante au Ro-
gal , estoit sur la Porte à costé de
celuy de Sa Sainteté. Tout ce qu'il y a
de François à Rome , se trouverent
chez M. l'Ambassadeur dès les
onze heures d'Italie , pour tuy faire
cortege , & ils furent régalez de
Caffé & de Liqueurs. Son Cortege
estoit de trois Carrosses de Velours en
Broderie & Dorures , chacun à six

Chevaux, & quatre autre à deux Chevaux; Une douzaine de Pages au tour en épée & manteau à l'usage d'Italie, & environ soixante Valets de pied & Estaffiers, aussi en épée & en manteau pour la plupart. Il y avoit ensuite environ cinquante autres Carrosses de ceux qui faisoient cortège.

Le Dimanche 2. de Septembre, Sa Sainteté tint Chapelle extraordinairement dans son Palais de Montecavaille, & l'on y chanta la Messe & le Te Deum, pour rendre graces à Dieu des Victoires remportées sur les Turcs par les Armées de l'Empereur & des Venitiens.

Les Canons du Chasteau S. Ange annoncerent dès le matin la Réjouissance publique, & sur le soir toute la Ville se trouva en joie. Chacun avoit allumé des feux devant sa porte. Toutes les Maisons estoient

GALANT. 9

illuminees des lampes & de lanternes aux Armes du Pape, de l'Empereur & de la Republique de Venise, la pluspart de Messieurs les Cardinaux, & de Messieurs les Princes, avoient fait mettre deux grands flambeaux de cire blanche à chacune des fenestres de leurs Palais, & l'ont tira un nombre prodigieux de Mortiers, de Petarts & de Fusées.

Monsieur le Cardinal Chigi, Neveu du Pape Alexandre VII. qui avoit fait éclairer la façade de son Palais d'une grande quantité de flambeaux comme les autres, fit encore tapisser le derrière du mesme Palais qui donne sur le Cours, avec des Satins & des Damas ronges, & plusieurs dépouilles remportées en divers temps sur ces Ennemy commun des Chrestiens. On y voyoit exposez des Turbans, des Bonnets, des Heaumes

mes, des Vests, des Hoquetons, des Corcelets, des Souliers, des Bottines, des Pabouches, des sabres, des Coûteaux, des Cimeteres, des Epées, des Haches, des Dagues, des Poignards, des Pieux, des Marteaux, des Couzelas, des Tranchoirs, des Arcs, des Fleches, des Carquois, des Lames, des Iavelots, des Dards, des Boucliers, des Bâtons ferrez, des Piques, & un nombre infiny de diverses Armes à feu de différentes sortes, outre plusieurs brides & mords de Cheval, des selles housses, des étriers, & autres barnachement à la Turque.

Il y avoit des Turcs liez & gariotez sur un Theatre, pleurans leur nouveau desastre au milieu de leurs Etendards & de leurs Drapeaux. On y avoit mis une Tête de Mahometan deséchée que l'on disoit estre d'un Bacha d'Alep, &

GALANT.

La véritable peau d'un homme cor-
roïée, que Monsieur le Cardinal
conserve parmy les raretez de sa
Maison de plaisirce, & que l'on
attribuoit en cette occasion au
Grand Vîsir défunt.

Ces Réjouissances continuèrent le
lendemain Lundy. Sa Sainteté fit
distribuer ce jour là plusieurs Cha-
ritez à tous les pauvres nécessiteux
de la Ville; & afin que la Feste fust
encore agreable à Dieu, & plus
utile aux veritables Chrestiens, on
fit des Prieres de Quarante heures
le Samedy, Dimanche & Lundy,
dans l'Eglise de Sainte Marie
Dell'anima de la Nation d'Alle-
magne & de Flandres, & dans
celle de Saint Marc, enclavée dans
le circuit du Palais des Ambassa-
deurs de Venise, où Sa Sainteté
avoit accordé Indulgence Plenie-
re, à ceux qui s'acquiteroient des

dévoirs prescrits dans l'une de ces deux Eglises, & demanderoient à Dieu la continuation des Victoires contre les Infideles, la Paix de l'Eglise, & l'union des Princes Chrestiens. Il y eut aussi de grandes Devotions avec la m^{me} Indulgence accordée dans les trois principales Basiliques ; scavoit le Samedy 8. à S. Jean de Latran, le Dimanche 6. à S. Pierre du Vatican, & le Lundy 10. à Sainte Marie Majeure.

Le Dimanche 9. Septembre, l'on fit icy sur le soir une Procesſion celebre, où l'on transféra les nouveaux Convertis à la Foy Catholique, dans le Palais de feu Monsieur le Cardinal Gastaldi, qui en mourant leur a donné ce Palais pour leur servir d'hospice. C'est un des plus beaux de Rome : Il est ſitué entre le Château Saint Ange & la ſuperbe Eglis-

se de Saint Pierre du Vatican, & tient une fort grande étendue de terrain.

Les Nouveaux Convertis au nombre de quatre vingt, ou environ, portoient chacun un Cierge allumé; ils estoient precedez des Confreres du Crucifix de saint Marcel, dont la plus grande partie sont des Gentilshommes des premières Maisons de Rome.

Ces Confreres estoient tous habillez d'une Robe noire avec une figure de Crucifix sur l'estomach, & un long baton noir à la main rehaussé d'une petite Croix argentée & dorée. Trois des Principaux de la Confrérie portoient tour à tour une Croix de bois, de quinze à dix-huit pieds de hauteur, & d'autres tenoient un peu plus loin un grand Crucifix environné de quantité de Phanaux dorés & de Flambeaux ardents.

Messieurs les Cardinaux Chigg,
& Houvard de Nortfolch accompa-
gnoient la Procession, & après eux
marchoient une centaine de Prelats,
tous deux à deux, suivis d'un nom-
bre infiny de Peuple qui y estoit ac-
couru de tous les quartiers de Ro-
me, pour gagner l'Indulgence ple-
n'ere accordée par Sa Sainteté, à
tous ceux qui assisteroient à cette
Ceremonie.

La Procession partit de l'ancien
Hospice de Sainte Marie des Graces
près la Porte Angelique, & alla
d'abord dans l'Eglise de Saint Pier-
re, où après que chacun eut fait sa
priere, on fit voir à tout le Peuple,
les trois principales Reliques que
l'on conserve dans le Tresor de cette
Eglise, qui sont le Linge avec le-
quel sainte Veronique essuya le Vi-
sage du Sauveur du Monde, quand
il fut conduit au Mont-Calvaire.

empreinte de sa Divine Face est demeurée sur ce Linge. La Lance qui perça son Costé lors qu'il fut suspendu sur la Croix pour le salut de tous les hommes, & un grand morceau de la Vraye Croix, que le Pape Urbain VIII. fit transporter d'une autre Eglise de Rome en celle-
cy en l'année 1629. Ensuite la Pro-
cession se remit en ordre comme au-
paravant, & continua sa route
jusqu'au nouvel Hospice que l'on
avoit orné de Tapisseries, de Fe-
stons, de Fleurs & d'autres galan-
teries.

Le Mardi 2. Septembre M. le Cardinal Paul Savelli. Perreti, Dia-
cre du Titre de Saint George in Ve-
labro, mourut icy à l'âge de soixan-
te-deux ans, entre une & deux
heures d'Italie, qui font environ
uit heures du soir suivant l'Horlo-
ge de France. Il déceda dans son

Palais bâty sur les ruines du Theatre que l'Empereur Auguste fit élever à son Neveu Marcellus. C'est où l'on faisoit des Jeux publics, & des Festes de Taureaux & de Gladiateurs, & où dans les temps des Persecutions, ou l'on tourmentoit cruellement quantité de Saints Martyrs, que l'on exposoit aux Bestes pour donner de l'épouvante aux autres Chrestiens.

Il fut nommé Cardinal le 14. Janvier 1664. sous le Pontificat d'Alexandre VII. Il avoit esté l'un des douze Clercs de la Chambre Apostolique, & estoit lors qu'il mourut de plusieurs Congregations de Rome. Il fut inhumé le Jeudy suivant dans l'Eglise de Sancta Maria d'ar Coeli, dans une Chapelle de sa Famille.

Cette Eglise est une des plus

GALANT. 27

considerables de Rome. Elle est située au Sommet du Mont Capitolin; l'on y monte par un Escalier de marbre blanc, de cent vingt-quatre degrés de sept à huit toises de largeur, & ce sont les Freres Mineurs Observantins qui la gouvernent depuis deux cent quarante ans.

Ce Cardinal a laissé un Frere Monsieur le Prince d'Albano, qui est aujourd'huy l'ainé de la Maison des Savelli, l'une des quatre premières & plus anciennes de Rome, qui y tiennent rang de Princes: celle-cy jouit d'un beau Privilege, & l'ainé de la Famille est toujours Mareschal & Gardien perpetuel du Conclave, conjointement avec Monsieur le Cardinal Camerlingue de la Sainte Eglise, d'où vient que lors que le Saint Siege est vacant, il son appartement dans le Palais où le Conclave se tient.

*Monsieur Antoine Paoluzi, Venitien
Auditeur de Rote, est mort icy.
C'estoit un Sujet des plus capables.*

Outre les Morts dont je vous parlay la derniere fois, on a perdu pendant le mois de Novembre quelques autres Personnes considerables, dont voicy les Noms.

Messire François de Vyon, Sr de Tessancourt. Il avoit épousé Gabrielle le Coigneux, dont il a eu René de Vyon, Sr de Tessancourt, & Jean-François de Vyon, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Ierusalem. Cette Famille, qui est originaire de Bourgogne, est établie au Vexin, depuis deux cens ans. Entre ceux qui en sont sortis, & qui ont signalé leur nom, se trouvent Louis de Vyon, Seigneur Chaste-lain de Vaux près de Meulan, qui

sous le Regne de Charles VIII. fut fait Chevalier au Siege de Theroüenne. Denys de Vyon, qui ayant été receu Chevalier de Malte en 1594. fut ensuite grand Prieur de Champagne; Denys de Vyon son Neveu, receu Chevalier de Malte en 1630. & tué par les Turcs en 1638. à la prise de deux Galeres d'un Renegat de Marseille. Guillaume de Vyon Sieur de Chandon, fut tué à la prise de Ham en 1595.

De Vyon, qui porte *de gueules à trois Aigles d'argent*, est allié aux de Barville, de Damas, de Joigny, de Janailhac, de Marconville, Bochart-Champigny, Dailly, de la Fontaine, de Saint Simon, de Piennes, & autres. De cette Famille est Monsieur de Vyon Sieur d'Hérouval, si recommandable par les Recher-

20 M E R C U R E
ches de l'Antiquité de nostre Hi-
stoire , dont il a fait part au pu-
blic.

Quant à Gabrielle le Coigneux , Femme de Monsieur de Vyon de Tessancourt, elle porte *d'azur à trois Porcs épics d'or.* Elle est Fille de Iacques le Coigneux Sieur de Bezonville, & de Marie Garnier, petite Fille d'Edouart le Coigneux S^r de Bezonville, Conseiller au Parlement de Paris, & d'Elizabeth Bordin: & arriere petite Fille de Iacques le Coigneux, Sieur de Sandricourt , Conseiller en la Grande Chambre du Parlement de Paris, & de Genevieve de Montholon , Fille de François de Montholon , Seigneur d'Aubervilliers, Garde des Sceaux de France , & de Genevieve Chartier Dame Patronne de Vaugirard.

Cette famille de le Coigneux, a donné deux Presidents au Mortier & divers Conseillers au Parlement de Paris, un Chancelier de feu M^r le duc d'Orléans, des Maîtres des Requêtes, divers Officiers en la Chambre des Comptes, Grand Conseil, & Chastelet de Paris. La famille des le Coigneux, & aliée aux le Gendre de Villeroy, de Longueil, de Montholon, Chippard de la Grand-maison, daloigny, Cerisier, Bitault, de Chaumont, Hurault, Particelli, de Thoré, Mareschal, Sachot, & autres.

Messire François le Maître Sieur de Belcq de Persac, Conseiller en la Grand Chambre du Parlement, mort environ dans le même temps. Il fut receu le 11. Juillet 1653. & distribué en

la cinquième Chambre des En-
questes. Son Pere estoit Gilles le
Maistre Sieur de Ferrieres Con-
seiller au Parlement, son Ayeul
Gilles le Maistre Sieur de Ferrie-
res, Capitaine d'une Compa-
gnie de Chevaux Legers ; son
Bisayeul Jean le Maistre, Maître
des Requesstes ; son Trisayeul
Gilles le Maistre, Avocat Gene-
ral, puis premier President au
Parlement de Paris, sous le Re-
gne de Henry second. Sa Mer-
se nommoit Marie Pastoureau,
Fille de François Pastoureau Ba-
ron de Sansac, Conseiller en la
Grand Chambre. Son Ayeul
estoit Marie Hennequin, Fille
de Claude Hennequin Sieur de
Bermainville, Maistre des Re-
quesstes ; sa Bisayeule Catherine
Herbelot Dame de Ferrieres,
Fille de Nicolas Herbelot Sei-

gneur de Ferrieres, & Maître des Comptes à Paris, & sa Trisayeu-le. Marie Sapin, Fille de Jean Sepin Seigneur de Rozieres & de la Bretaiche. Monsieur le Maître de Belocq de Persac, qui vient de mourir, avoit son Frère ainé Jean le Maître Sieur de Ferrieres, Conseiller au Parlement de Paris, qui de Dame Renée Davy de la Fautriere, Fille de Laurent Davy, Seigneur de la Fautriere en Anjou, Maître des Requestes, à laissé un Fils nommé Gilles le Maître Sieur de Ferrieres, qui fait paroître sa capacité par les Plaidoyez qu'il fait en la fonction d'Avocat au Parlement, & plusieurs Filles, dont l'une est Chanoinesse, & l'autre a épousé Louis de Lasseré, Conseiller en la deuxième Chambre des Reques-

stes du Palais, le Maistre porte d'azur à trois soucis d'or. Par le deceds de Monsieur le Maistre, Messire Jean Bochart Sieur de Sarron, Doyen des Conseillers de la cinquiéme Chambre des Enquestes, où il fut receu le 3. Aoust 1653. est monté à la Grand Chambre.

Messire Jean de la Guillaumie, Secretaire du Roy, & Greffier du Conseil Privé, est mort aussi depuis quelque temps dans sa 68. année. Il avoit épousé Catherine Lalement, Fille de Pierre Lalement Maistre des Requesstes, & de Marie Brodeau. Il a laissé deux Fils & trois Filles. L'aînée des Filles, Marie-Anne de la Guillaumie est mariée à Charles-François de Montholon, Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Grand Conseil. La Guillaumie,

laumie, porte d'azur au Chevron d'or accompagné de trois Croissans montans de mesme.

Le Roy qui applique tous ses soins à faire goûter à ses Peuples les heureux fruits de la Paix, ayant reconnu l'abus qui s'est introduit dans les Provinces & Villes conquises aux Pays-bas, au sujet des Monnoyes étrangères, particulierement des Reaux appellez Castilles, la pluspart legers & rognez, où il y a un sixiéme, & quelquesfois un quart, & plus de perte, Sa Majesté les a décriez, & par son Edit donné à Chambord au mois de Septembre 1685. Elle a ordonné l'établissement d'un Hostel & Chambre de Monnoye en la Ville de l'Isle en Flandres composée de Conseillers, Juges, Gardes, Contregarde, Procureur du Roy, & Decembre 1685. B

autres Officiers & de douze Ouvriers Ajusteurs, & d'autant de Monnoyeurs, aux mesmes droits, priviléges & fonctions que ceux de pareille qualité des Monnoyes de France. Elle leur attribuë la Jurisdiction en première Instance sur les Monnoyes, Metaux & Poids dans les Provinces de Flandres, Artois, Hennault, Luxembourg, Villes & Païs de l'Isle, Tournay, Tournaisis, Cambray & Cambresis, veut que l'appel des Jugemens de cette Chambre des Monnoyes de l'Isle, ressortisse en la Cour des Monnoyes à Paris, qui seule reçoit l'appel des autres Chambres des Monnoyes de France, & des Païs des Conquestes de Sa Majesté. Elle a aussi ordonné qu'il sera fabriqué à l'Isle, une nouvelle Monnoye d'argent aux Ar-

mes de France écartelée de Bourgogne ancien & nouveau , afin de les distinguer des autres Monnoyes pour avoir cours seulement dans ces Païs de Conquestes. Il y en a de cinq prix differens , sçavoir la premiere de soixante-quatre Patars valant quatre livres monnoye de France du poids d'une once , cinq deniers six grains trebuchans ; les quatre autres sont de quarante sols , vingt sols , dix sols & cinq sols. Elle veut que l'on se serve du Poids de France , pour y avoir cours , afin de peser ces especes , & de s'en servir en autres choses , & qu'il en soit envoyé d'ajustez , & conformes aux Poids Originaux de France conservez en la Cour des Monnoyes ; & pour l'execution de cet Etablissement & fabrique , elle a commis Monsieur Hour-

lier President & Commissaire General en sa Cour des Monnoyes, & veut qu'en attendant qu'il soit fait, on fabrique de ces nouvelles Monnoyes dans les Hostels des Monnoyes de Paris & d'Amiens; ce qui a été executé par les soins de Monsieur de Selve, Procureur General en sa Cour des Monnoyes, & on en a envoyé grand nombre en Flandres, pour servir au Change des Espèces Etrangères décriées. Monsieur Rousseau Commis par le Roy à la fabrique & Régie de ses Monnoyes, est allé en la Ville d'Amiens à ce sujet, pour y faire fabriquer de ces Espèces. Cet Edit a été enregistré en la Cour des Monnoyes le 26. Septembre, au Rapport de Monsieur Boizard Conseiller, les Semestres estans assembliez pour cela par l'ordre

de Monsieur de Chauvry qui en est Premier President. Apres l'Enregistrement dont je vous parle, on a fait des Poids , Livres & Marc's , & grand nombre de Deneraux de ces monnoyes , qui sont les Poids servans d'Etalons aux Ouvriers , lesquels ont esté rendus dans la derniere justesse , & conformes aux Poids Originaux de France , en presence & par l'ordre de Monsieur Chassebras du Breau , Conseiller & Commissaire General député pour l'Uniformiré de tous les Poids & Marc's de France.

Le 21. du mois passé , jour de la Presentation de la Vierge , S. A. R. Madame s'estant retirée au Monastere de Port royal , entendit le Sermon qu'y fit ce jour-là Monsieur l'Abbé Faydit ; mais elle n'y voulut assister qu'

incognito, afin de laisser tous les honneurs à Madame l'Abbesse, qui comme vous sçavez, est Sœur de Monsieur l'Archevesque de Paris, & que le Predicateur pust Iuy adresser la parole s'il vouloit, ce qu'il fit de cette maniere.

Son Discours estoit sur la paix & la concorde, qu'il represen-
toit comme l'ame de la vie Reli-
gieuse. Il dit d'abord que c'estoit
ce defaut d'union que les Peres
de l'Eglise asseuroient estre le
poison le plus ordinaire & le plus
dangereux aux Communautez ;
& qu'on pouvoit dire aux Reli-
gieuses ce que Tertulien disoit
aux Martyrs & aux Confesseurs
qui estoient dans les Prisons.
*Vous estes la plus illustre Portion du
Troupeau de IESVS-CHRIST, vous
portez ses chaines. Vous estes ses
Captifs & ses Prisonniers; vos ver-*

uns sont en admiration au Ciel & à la Terre; mais plus vous estes grands & elevez en merite, plus vous avés excité l'envie & la haine du Démon. Et vous devez compter qu'il fera tous ses efforts, qu'il épuisera toutes ses ruses pour vous perdre. Il voit bien qu'il ne gagneroit rien sur vous par l'appas des plaisirs, & par la rigueur des tourmens. Vous avez renoncé aux uns & vaincu les autres; mais cet esprit artificieux dit en lui-même, il faut que je les brouille ensemble, il faut que je seme des discordes & des divisions parmy eux. Il faut que j'altere la charité dans leur cœur par de faux rapports, par des soupçons; par des défiances mutuelles, par des disputes contentieuses. Par ce moyen je rendray inutile tout le fruit de leur martyre; car à quoy sert le martyre ou du sang ou de la Peine

livrerois mon corps aux flames, si je n'ay la charité, cela ne me serviroit de rien, dit le grand *Apostre*.

Mais doit on rien craindre de semblable, Madame, d'une Communauté qui a le bonheur de vous avoir pour Chef & pour Abbesse, puisque tout le monde avoue que parmy tant d'éminentes qualitez qui vous distinguent, la douceur, la moderation & la prudence tiennent le premier rang, & vous élèvent autant au dessus des autres Abbesses de l'Eglise, que cette Dignité vous élève au dessus du commun des Religieuses ? Ce sont des Vertus hereditaires dans vostre Maison, Madame, que la douceur & la clemence. Vous les avez reçues avec le sang. Vous les avez succées avec le lait, mais la grace les a consacrées en vous, par le saint usage qu'elle vous en a fait faire.

Où, Madame, vous avez fait dans le Cloistre & parmy d'illustre Vierges de JESUS-CHRIST, ce que ce grand Prelat, qui vous est beaucoup moins uny par les liens de la chair & du sang, que par ceux de la grace, & par la conformité des sentimens de l'esprit & du cœur, a fait dans la plus illustre Eglise du Monde, & dans le plus sçavant Clergé de l'Univers. A son avènement au Thrône Archiepiscopal de cette grande Ville, il trouva l'Eglise de Paris dans le mesme état que l'Apostre Saint Paul trouva autrefois l'Eglise de Corinthe partagée par des disputes hontueuses, l'un disant je suis à Paul, l'autre à Apollo, & l'autre à Cephas. Mais à l'exemple de ce grand Apostre, il calma tout par sa présence. Il ramena la tranquilité & la paix. Aussi, Madame, le Démon jaloux de la Sainteté de cette Mai-

son & de l'édification générale qu'elle donnoit à toute l'Eglise par la discipline régulière qui s'y observeroit avec toute l'exactitude imaginable, & par la pratique de toutes les vertus, avoit tâché d'y jeter quelques semences de division; mais vostre prudence a tout calmé. Vous avez paru, Madame, & toutes les disputes ont cessé. La grâce de JESUS-CHRIST n'a plus partagé les cœurs. Elle les a unis selon sa nature & son institution. Toute cette grande Communauté ne fait plus qu'un cœur & qu'une ame comme la Société des premiers Fidèles de Jérusalem. En un mot, on ne voit plus ici d'autre émulation que celle d'imiter vos vertus, Madame, comme vous imitez parfaitement celles de la Vierge.

Voicy un autre endroit d'un Sermon que M^r de Fessel Docteur

de Sorbonne, & Chanoine Theologal de l'Eglise Cathedrale de Soissons , y fit le Dimanche 18. du mois passé. Il vous plaira d'autant plus , qu'ayant une estime tres-particuliere pour le merite & les grandes qualitez de M^r l'Abbé Huet , nommé à l'Evesché de Soissons , vous verrez dans ce discours avec quelle joie & quels applaudissemens toute la Ville a appris ce digne choix de sa Majesté. M^r l'Abbé du Fessel , après l'*Ave Maria*, de ce Sermon parla de cette maniere.

Je vous dis il y a fort peu de temps , mes Freres , que par le decess de Messire Charles de Bourlon , nostre digne Evesque , nous etions tous devenus des Enfans sans Pere , un Troupeau sans Pasteur , des Membres sans Chef , & que dans cette perte generale l'esperance d'un suc-

ceſſeur capable de la reparer, estoit la ſeule conſolation que nous devions nous permettre; mais que comme un digne Evesque estoit un grand don de Dieu, il nous le falloit meriter par nos prières. I'invitay tous les Colleges, toutes les Communautez, toutes les Familles, a demander qu'il plufit au Ciel d'inspirer le Roy de nous donner un Prelat que Dieu luy mesme eust formé ſelon ſon cœur, & qu'il eufſt remply de ſon double esprit; un homme Apostolique de la trempé de ceux des premiers Siecles, qui eufſt long-temps travauillé au dedans à ſe rendre digne de l'Epifcopat, ſans avoir jamais pensé à eſtre Evesque; car, comme dit admirablement Saint Chryſtoſome, celuy qui brigue un Evesché, ne croit pas au Jugement de Dieu, & il a renoncé à ſon ſalut. J'ay à vous dire aujour-d'huy, mes Freres, que nos prières

ont été exaucées. LOVIS le Grand, toujours auguste, toujours éclairé, toujours équitable dans ses choix, persuadé qu'il ne peut mieux conserver les conquestes miraculeuses qu'il fait pour l'Eglise, par le retour général de tous ses Sujets qui s'en estoient malheureusement séparés, qu'en lui donnant des Evesques aussi vertueux que scavans, aussi zelez pour la vérité de la doctrine, que pour la sainteté des mœurs, a nommé pour la conduite de ce Diocèse Messire Pierre Daniel Huet. Nous ne pouvions souhaiter un plus illustre Prelat. Il est si remply de merite, d'érudition & de science, si a tant de probité, de sagesse, de veru solide & de pieté, il est si profond dans les belles lettres, & dans la discipline de l'Eglise, si interieur, si bonme d'Oraison, si honnête & si affable, que nous avons tout sujet

de benir Dieu, & de remercier le Roy qui nous l'a donné pour nostre Pasteur. C'est à nous maintenant à travailler à nous mettre en estat de profiter des rares talens & des grâces extraordinaires dont Dieu l'a remply. C'est à nous à redoubler nos prières. Joignons-les, mes Freres, joignons-les aux siennes. Il est présentement en retraite, où il se prépare aux fonctions excellentes de son Ministere. Là il converse avec Dieu comme Moïse sur la Montagne. Là il se transfigure comme le Sauveur du Monde sur le Thabor. Là il parle de nous à Dieu, & luy-même représente nos maladies spirituelles, en attendant qu'il nous en vienne parler, & y donner les remèdes nécessaires. Demandons que par l'onction de son Sacré, il soit transformé en un homme tout nouveau, que par la plenitude de la cha-

rité qui forme le caractère des Evêques, il soit autant élevé au dessus de luy - mesme , qu'il est élevé au dessus de nous par son merite; que cette onction luy donne toute l'humilité, tout l'amour, toute la fermeté , tout le détachement de saint Pierre , toute la fidelité , tous les bons desirs , tous les sages conseils de David. Mais en demandant pour luy toutes ces graces , demandons à Dieu pour nous toute la docilité & toute l'obeissance , sans lesquelles nous luy serions une double charge. Il est nostre Pere , nostre Maistre , nostre Pasteur , nostre Chef; & les Enfans devant aimer leur Pere , les Disciples écouter leur Maistre , les Oüailles suivre leur Pasteur , les Membres s'unir à leur Chef , ce nous est une obligation indispensable d'appliquer nos soins à nous acquitter fidellement de tous ces devoirs.

Quelques marques d'attachement & de veneration que l'on donne à ceux qui sont élevez dans un haut rang, elles ne sont pas toujors des assurances que l'on ait pour eux une véritable estime ; mais quand on paroît sensiblement touché de leur perte & qu'on rend à leur memoire des honneurs proportionnez à ceux qu'on rendroit à leurs personnes, s'ils estoient vivans, il n'y a point à douter qu'on n'ait pour eux dans le cœur ce qu'on a souvent fait voir sur les lèvres. Nous en voyons un exemple dans la mort de monsieur le Chancelier, puisqu'au lieu d'oublier ce grand ministre, ou du moins de cesser de luy donner les mesmes marques de la tendre & respectueuse estime qu'on avoit pour luy, chacun s'est efforcé à

l'envy de rendre des honneurs funebres à sa memoire.

Les Religieux Benedictins de la Congregation de Saint Maur ont commencé. Si-tost qu'il fut mort, le Pere D. Benoist Brachet leur General, ordonna qu'on dist plus de quinze cens Messes, que les jeunes Religieux fissent une Communion, & que chaque Monastere de la Congregation celebrait un Service solemnel pour le repos de l'Ame de cet illustre Defunt. Mais afin que leur zele ne parust pas seulement dans le Cloistre, ils firent un Service fort magnifique dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Germain Desprez, le Samedy 17. du mois passé, le tout par les soins du P.D. Claude Bretagne, Prieur de ce Monastere, & grand Vicaire de Monsieur l'Archevesque de Paris.

On avoit tendu toute l'Eglise jusqu'aux naissances de la Voute. Le tour du Chœur estoit garny de grands Ecussons entremeslez de Masses posées en sautoir sous un Mortier d'or rebrassé d'hermines, & liées d'un Cordon bleu d'où pêdoit la Croix de l'Ordre du S. Esprit. On y avoit ajouté deux lez de velours, chargez de petits Ecussons & de Masses, qui componsoient tout l'ornement de la Croisée de l'Eglise, & des costez où étoit la Representation. La Corniche qui est autour du Sanctuaire, & qui regne sur toutes les Chaires du Chœur, étoit garnie d'un grand nombre de Chandeliers d'argent avec des cierges de cire blanche chargez d'Ecussons & de Masses entremeslées, comme je l'ay déjà dit. Le grand Autel étoit orné de

dix - huit Chandeliers d'argent des plus beaux de Paris. Deux grands Anges d'argens massif sou-tenoient la Croix de vermeil doré , & enrichie de pierreries , que feu Madame la Princesse Palati-ne a donnée à cette Abbaye. Outre cela , comme l'on avoit découvert le parement d'Autel qui est de vermeil doré , on peut assurer qu'il seroit difficile de rien trouver de plus riche & de mieux orné. Je ne parle point icy de la disposition avantageuse de l'Eglise pour ces sortes de Cere-monies , parce que je vous l'ay marquée fort exactement , en vous entretenant du Service que ces mesmes Peres firent pour la Reine il y a deux ans. Je vous diray seulement qu'on avoit placé la Representation à vingt-cinq pas de l'Autel du costé de la

Nef. Ceux qui l'ont veuë l'ont trouvée fort bien prise dans sa simplicité , parce qu'ils y ont remarqué beaucoup d'agré-
ment sans confusion d'ornemens inutiles. C'estoit un Octogone de six degrez , sur lequel on avoit élevé une maniere de Tombeau couvert d'un grand Poële de velours noir bordé d'hermines , aux Armes du Défunt , & par dessus un autre drap plus petjt broché or & argent à gros fleurons rouges veloutez. La figure de Monsieur le Chancelier estoit posée à genoux sur le Tombeau. Il estoit revestu d'une Soutane de satin violet , & par dessus il avoit sa Robe de velours aussi violet, doublée de satin rouge , avec le Cordon bleu au col , d'où pendoit la Croix de l'Ordre du Saint Esprit , dont il estoit Commandeur. De-

vant luy estoit le Mortier de toile d'or rebrassée d'hermines , la Couronne & les Masses de Vermeil doré , qui sont les marques de sa Dignité , le tout posé sur un Carreau de velours couvert de crespe. Cette attitude d'un mort représenté comme vivant sur son Tombeau , n'est pas extraordinaire , puis qu'elle se justifie par un grand nombre de monumens anciens & nouveaux , particulierement à Saint Denys , où les Roys Charles VIII. Loüis XIII. François I. & Henry II. sont ainsi à genoux sur leur Tombeau.

Aux quatre principaux Angles de l'Octogone , s'élevaient quatre Piramides de Marbre blanc fin , avec leurs Panneaux de Marbre noir sur leurs piedestaux de même. Les

Piramides estoient rehaussées de Masses , de Lezards , & d'Etoiles de Bronze disposées sur chaque face en maniere de Festons , & soutenoient de grosses Girandoles fort bien éclairées ; le reste des degréz de l'Octogone estant garny de plus de six-vingts Chandeliers d'argent , dont les ciérges estoient chargez d'armoires & de masses entremêlées.

Il y avoit au tour de la Représentation des Cartouches , dans lesquels on avoit peint des Devises & Emblèmes fort Spirituelles , composées par un sçavant Religieux de la Congregation. C'est le même qui est Auteur d'un Eloge Latin , ou Prose quarrée à la loüange de Monsieur le Chancelier , qu'on prit soin de distribuer à toute l'Assemblée avant la Ceremonie. Cet Eloge

qui est fort long, est digne de la curiosité de tous ceux qui connaissent la beauté des Ouvrages de cette nature. Le Mausolée estoit couvert d'un riche Dais en maniere de Lit d'Ange, ayant un fond de Velours noir croisé de Moire d'argent. Le tour estoit de Moire aussi d'argent, bordé de riches Campanes recroisées qui se terminoient en Houpes de soye & d'argent. Quatre gros Bouquets de plumes avec leurs aigrettes remplissoient les quatre coins du Dais. Les chutes des Rideaux liez par boüillons, avoient beaucoup d'agrément, & faisoient un tres bel effect.

Le P. General de la Congregation, assisté de douze Officiers tous revestus de riches Ornemens, officia solemnellement à la grand Messe qui fut chantée

par plus de quatre-vingt Religieux , dont la modesteie édifa beaucoup l'Assemblée , qui étoit composée de plusieurs personnes de la premiere Qualité. La décoration de ce Service a esté conduite par le Pere Barré Procureur de l'Abbaye , & par le celebre Monsieur Benoist , si connu par son Cercle Royal. C'est lui qui avoit fait le beau Portrait en Cire de Monsieur le Chancelier , & qui avoit disposé la Figure dans une attitude qu'on a trouvée fort naturelle. Il y avoit dix Devises ou Emblèmes.

La I. representoit un Lezard qui s'étend sur une muraille , & se montre tout entier à un Soleil brillant de lumiere , avec ces paroles ,

Soli se totum explicat.

Ce qui marque que LOÜIS LE GRAND

GRAND est le seul qui ait bien connu la Sageſſe des Conſeils de feu Monsieur le Chancelier, parce que ce digne Ministre ne s'est jamais découvert tout entier qu'à ſon Roy.

La I I. avoit pour Corps un Lezard victorieux au milieu des Scorpions & des Araignées , & pour ame ,

Venenato mortifer hosti.

Les Naturaliſtes remarquent que le Lezard eſt ennemy mortel des Araignées & des Scorpions qu'il tuë de ſon ſeul regard. Le Livre que Tertullien a écrit contre les Heretiques , & auquel il a donné le titre de *Scorpiacum*, nous fait entendre par les Scorpions & les autres animaux de cette ſorte , l'Heresie que Monsieur le Chancelier a toujouſeu ſoin de détruire , autant qu'il a eſté en ſon pouvoiſ.

Decembre 1685.

C

La III. estoit un Lezard posé devant un Palais Royal , qui est en Perspective, avec ces mots , *Inter quatuor sapientior sapientibus, Stellio in aedibus Regis.*

Cette pensée est tirée de l'Ecriture Sainte au 30. Chapitre des proverbes , aussi - bien que l'Inscription , qui s'applique fort avantageusement à feu Monsieur le Chancelier , principalement lors qu'il estoit Secrétaire d'Etat.

La IV. est un Lezard passant un torrent sur une épée , avec cette Inscription ,

Fausta fert omina Regi.

Ceux qui fcavent nostre Histoire se souviendront des services importans , que feu Monsieur le Tellier a rendus au Roy , dans les temps les plus fâcheux.

La V. marquoit un Ciel tout remply d'Etoiles, entre lesquelles

on en voyoit briller trois de la première grandeur, avec ces paroles,

Solatia noctis.

Pour faire voir combien l'on a tiré de secours de la grande fidélité & constance de M^r le Chancelier, dans le temps de la Minorité & des Troubles.

La VI. representoit le Signe de la Balance, dans le Zodiaque, environné d'Etoiles sous un Soleil, avec cette Inscription.

Hoc aequissimus Orbi.

Lorsque le Soleil est au Signe de la Balance, il est sur l'Equateur, & partage également les jours & les nuits à tout le monde. Il est aisé de voir que l'on a voulu marquer par-là, que la Justice n'a jamais été mieux administrée que sous le R^egne de LOUIS LE GRAND, & par un

C-2

La VII. faisoit voir un Pain de cire rompu en deux sur une table, qui portoit d'un côté deux Chandeliers d'Autel avec leurs Cierges, & de l'autre côté des Lettres scellées du grand Sceau de Sa Majesté. Le Tapis estoit mi-party, semé de Lezards & d'Etoiles, le tout aux Emaux des Armes de M^r le Tellier, avec ces paroles tirées de l'Evangile du jour,

*Quæ sunt Cæsar is, Cæsar i; quæ
Dei Deo.*

Ce rapport fort ingenieux des Lettres scellées avec les Lezards, qui sont pour la Terre ; & des Chandeliers avec les Etoiles qui sont pour le Ciel, fait voir par une application tres-heureuse, toute la conduite de ce grand

Ministre qui a toujours pris pour
le principal motif de ses actions
Dieu & le Roy.

La VIII. estoit encore tirée de
l'Ecriture Sainte. On y voyoit
trois Etoiles qui lançoient com-
me des rayons foudroyans vers
la Terre , avec cette Inscription
prise dans le Chapitre 5. des
Juges ,

*Manentes in ordine suo pugna-
verunt.*

On a voulu exprimer par - là ,
que quoy que M^r le Chancelier
fust un homme de Robe , il n'a
pas laissé d'avoir part aux Vi-
ctoires remportées sur nos En-
nemis, non seulement par le soin
qu'il a eu des Armées comme In-
tendant , & comme Secrétaire
d'Etat pour la Guerre ; mais aussi
par les grandes lumières qu'il a
données dans le Conseil.

La IX. representoit un Trépied à la façon de ceux des Oracles anciens. Il estoit formé de trois Lezards d'argent qui soutenoient chacun une Etoile d'or avec ces mots ,

Hoc noster meliora Oracula Phæbus.

On avoit peint dans la X. cette main miraculeuse qui condamne l'Impie & le Sacrilege Balthasar , en écrivant sur la muraille ces paroles terribles, MANE THECEL... qui n'estoient pas achévées , pour donner à connoître qu'elles ne faisoient pas l'Inscription principale qu'on a marquée par ces mots ,

Impia damnat.

Cette peinture represente la dernière action de la Vie de Monsieur le Chancelier, qui n'a pu finir par une expedition plus heureuse , qu'en signant la Re-

vocation de l'Edit de Nantes, & la Condamnation de l'Heresie, qui avoit prophane nos Sanctuaires & nos Vases sacrez, par les Impietez & les Sacrileges qu'elle a commis par tout ce Royaume.

Les Recolets de la Ville de Luxembourg ont fait un pareil Service, avec toute la magnificence qui peut entrer dans une si lugubre Ceremonie. Monsieur le Marquis de Lambert, Gouverneur de cette Place, y assista avec tous les Officiers de la Garnison. Messieurs du Conseil & du Magistrat s'y trouverent aussi en corps, & toutes les Personnes qualifiees de la Ville, suivirent l'exemple qu'ils donnerent de leur zele.

On a rendu ce mesme devoir à la memoire de ce digne Chef de la Justice dans l'Abaye de S.

Arnoult de Mets. On y chanta la Messe en Musique, & le Service fut fait par les soins de Messieurs les Secrétaires du Roy.

On en a aussi fait un à Chastel-Censey en Nivernois, aussi bien qu'à Perpignan, où la nouvelle de cette mort ne fut pas pluost portée, que Monsieur le President Trobat, Intendant en Roussillon, donna des marques de l'attachement qu'il a toujours eu pour la Maison de Monsieur le Tellier. Il fit dire un tres-grand nombre de Messes dans toutes les Eglises de la Ville, & l'on éleva par son ordre un superbe Mausolée au milieu du Chœur de Nostre-Dame de la Real. Il estoit en Pyramide, & de figure quarrée, & avoit quatre toises de hauteur sur seize de superficie. Deux rangs de flambeaux de cire

blanche estoient sur chacun des quatre degréz de ce Mausolée , qui diminuoient en Pyramide jusqu'au sommet , où l'on avoit étendu un grand tapis , & mis un carreau de velours noir , sur lequel estoit le Mortier de toile d'or rebrassé d'hermines , avec les deux grandes Masses passées en sautoir , & les grands Seaux du Royaume. Cette triste Cérémonie se fit le 15. du mois passé. Toutes les personnes de qualité de la Ville de Perpignan , & les Officiers de la Garnison se rendirent dans l'Eglise Collégiale & & Abbatiale de Nostre Dame , où Monsieur l'Abbé de la Real , Frere de Monsieur le President Trobat , fit l'Office avec toute la solemnité possible. Il celebra la Messe en habits Pontificalx , crosse & mitré , & elle fut chantée en Musique.

Les Capucins se sont distingués dans ces mêmes devoirs de piété rendus à feu Monsieur le Chancelier, dans leur Convent de la rue Saint Honoré, & dans tous les autres de cet Ordre, auxquels le Pere Charles François de Paris, Vicaire de ce Convent, Frere de Monsieur le Chevalier, Commissaire apointé du Régiment des Gardes, écrivit une Lettre Circulaire. Après leur avoir marqué que le Pere Provincial souhaitoit que dans toutes leurs Communautés on fût pour ce grand Ministre les mêmes choses qu'on avoit accoutumé de pratiquer à la mort de chaque Religieux de l'Ordre, il ajoute ce qui suit. *Les importans services que ce digne Chancelier a rendus à l'Église & à l'Etat, sa très-haute piété, l'extrême bonté qu'il avoit pour*

les Pauvres , sa douceur & sa modestie presque inimitable dans l'éclatante élévation que son seul mérite luy avoit procuré , le zèle & la fidélité inviolable qu'il avoit pour les intérêts & la gloire de nostre auguste Monarque , enfin l'approbation générale qu'il s'estoit acquise par sa profonde érudition , son expérience consummée dans les affaires , & ses autres admirables qualitez ayant engagé tout le monde à faire des Prieres publiques pour le repos de son ame ; nous y sommes d'autant plus obligez , que pendant toute sa vie , il a eu pour nostre Ordre une estime & une affection singuliere , & qu'il estoit le Protecteur & le Syndic général de tous les Capucins de France. Ce n'estoit pas sans raison , Madame , que ce grand Homme estimoit si fort les Capucins ; puisque l'avantage que

l'Eglise tire de leur zele , les rend dignes de la veneration que tout le monde a pour eux. Ils ne laissent échaper aucune occasion d'en donner des marques , qu'ils ne l'embrassent avec beaucoup de ferveur , & présentement ils ont plus de mille de leurs Religieux employez aux Conversions des Religionnaires.

Le 3. de ce mois , il y eut aussi un Service tres-solemnel , dans l'Eglise des Carmes des Billettes. Les Chevaliers de Nostre-Dame du Montcarmel & de Saint Lazare qui le faisoient faire , y assisterent en corps au nombre de plus de cent. L'éclat & la magnificence y parurent , mais d'une maniere triste , qui faisoit connoître combien tout le monde étoit sensible à la perte que la France a faite en la personne de cet illus-

ître Ministre. Voicy un Sonnet de Monsieur de Benserade , sur cette mort.

Sur la mort de Monsieur le Chancelier.

L'Ame de ce grand Homme est
au dessus des airs ,
D'une éternelle paix elle goûte les
charmes.

Oste un peu ton bandeau pour effuyer
tes larmes ,
Justice , & pour bien voir quel Mi-
nistre tu perds.



Employe à son Tombeau la main des
plus experts ,

Il y descend aimé , tranquile , & sans
alarmes ;

Dans un sang qui prend soin des Au-
tels & des Armes .

Il est encore utile au Maistre que tu
fers .



Comblé d'ans & d'honneurs, la Par-
que le respecte,
Attend qu'il ait scellé Arrest contre
une Secte,
Par qui de son repos l'Etat se vid
privé.



Il en a veu la fin qu'il a tant sou-
haitée,
Et cette mesme mort fatale & re-
grettée,
Est te premier mal-heur qui luy soit
arrivé.

Vous ne serez pas fâchée de
voir ce qu'a fait le mesme Mon-
sieur de Benserade, sur une au-
tre mort qui n'a pas moins af-
flé que surpris toute la Fran-
ce.

Sur la mort de Monsieur le
Prince de Conty , mort
de la perite verole.

Quelle marque d'amour Conty
vient de produire :
Quel couple se sépare , & quel sort
est le leur :
Qui des deux ne meurt pas , & trai-
ne sa douleur ,
En pire estat que l'autre , belas ! se
voit réduire.



Fleau des Teints délicats , qui cher-
che à les détruire ,
D'un si digne Heros le peu digne
malheur !
Falloit-il que ce mal s'en pris à la
valeur ,
De ce qu'à la Beauté ce mal n'avoit
fceu nuire ?



*Pour la Foy, pour la gloire il courut
aux dangers,
Exposa son beau sang sur les bords
étrangers ;
Là que ne fit-il point, & qui le
pourra croire ?*



*Mesme, il n'attendit pas les ordres de
son Roy,
Le plus ferme soutien qu'ait jamais
en la Foy,
Et le plus chaud amy qu'ait jamais
eu la gloire.*

Ie vous envoie un second
Sonnet sur cette mort.

**A Madame la Princesse de
Conty.**

Princesse, tarissez la source de
ces larmes ;

Qui font tort à l'éclat d'un visage si doux,
 Et dont un noir venin fatal à vostre Epoux,
 Dans toute sa fureur a respecté les charmes.



Conty naquit d'un sang nourry dans les alarmes ;
 L'infidelle Croissant sentit ses premiers coups :
 Et si le Sort cruel n'en eust esté jaloux,
 Son Roy l'eust veu combattre, & briller par nos Armes.



Tous vos tristes regrets ne le rappellent pas ;
 Les Rois & les Bergers sont sujets au trépas :
 Il n'est point de secret pour ranimer leur cendre.



*Quel plus charmant remede à vos
vives douleurs ,
Que de voir un grand Roy d'une a-
mitié si tendre ,
Prendre soin de vous plaindre , &
d'essuyer vos pleurs ?*

Ce dernier Sonnet est de monsieur le Clerc de l'Academie Françoise. monsieur le Duc de S. Aignan ayant esté fait Directeur de cette fameuse Compagnie au commencement d'Octobre, vint y prendre seance en cette qualité de Directeur le 17. du mois passé , & dit à ces Messieurs d'une maniere toute obligeante ; *Que la place dans laquelle ils le voyaient alors ne luy auroit pas esté moins agreable qu'elle luy estoit glorieuse , s'il avoit pu se persuader qu'ils eussent approuvé par leur*

choix ce que le sort avoit fait en sa faveur ; Que c'estoit un avantage dont il n'osoit se flater ; mais qu'il occuperoit au moins cette place avec un esprit si soumis à leurs sentimens, & un cœur si remply d'estime & de veneration pour cette Illustre Compagnie, qu'elle auroit lieu d'en estre satisfaite ; Que si quelque chose luy pouvoit donner de la peine, au milieu de tant de sujets de satisfaction, c'estoit le peu de temps qu'il pourroit avoir d'en profiter, à cause de l'assiduité où sa Charge l'obligeoit auprès du Roy ; mais que comme il ne pourroit s'éloigner d'eux, que pour s'approcher de ce grand Monarque, de qui le Règne estoit plein de merveilles, pour la sacrée Personne, duquel ils avoient tant d'attachement & de zèle, & à la gloire duquel ils parloient si bien ; il vouloit esperer qu'ils excuseroient ce

mauvais effet par la bonté de sa cause ; & qu'ils luy permettroient d'achever son année de Service auprès de Sa Majesté, comme il l'avoit commencée ; après laquelle il se rendroit auprès d'eux le plus souvent qu'il pourroit, afin de leur faire connoistre à quel point il estoit charmé de ce qu'il leur entendoit dire, & ce qu'il voudroit faire pour mériter leur approbation.

Ce même jour, il fut résolu que la Compagnie députeroit à Monsieur Boucherat, Chancelier de France, pour le feliciter sur le choix que le Roy venoit de faire de sa Personne pour remplir une place si importante, & Monsieur le Duc de S. Aignan ayant eu quelques raisons pour se dispenser de porter la parole comme Directeur, Monsieur Boyer, alors Chancelier de l'A-

cademie , s'en trouva chargé. Ceux qui l'accompagnèrent furent Monsieur Doujat , Doyen , Monsieur Charpentier, Monsieur l'Abbé de Dangeau , Monsieur l'Abbé Tallemant le jeune , & Messieurs Bergeret, Racine, Despreaux , & le Clerc. Monsieur le Duc de S. Aignan les presenta à Monsieur le Chancelier , & luy dit ; Que ne se trouvant pas assez d'éloquence pour s'en servir au pres d'une Personne de sa Dignité & de son grand merite , il avoit prié Messieurs de l'Academie Françoise de trouver bon qu'il les presentast seulement , & que Monsieur Boyer qui remplissoit dans la Compagnie la seconde Charge apres celle de Directeur qu'il occupoit , portast la parole dans le Compliment qu'ils venoient luy faire. Apres cela

70 MERCURE
Monsieur Boyer luy parla de
cette sorte.

MONSEIGNEUR ,
L'Academie Françoise ,
toujours attentive à tous les pas &
à toutes les démarches que fait son
Auguste Protecteur , ne sçauroit as-
sez louer aujourd'huy sa Sagesse &
sa Justice dans le choix qu'il a fait
de vostre Personne , pour remplir la
plus haute Dignité de l'Estat , &
pour nous consoler en mesme temps
de la mort de vostre Illustre Prede-
cesseur. Ce n'est point une de ces éle-
vations precipitées qui surprennent
l'attente publique , & qui causent
quelquefois moins de joye que d'éton-
nement. Il y a long-temps que nous
vous suivions des yeux dans le ché-
min que vous nous estes tracé vous-
mesme pour arriver à la place où
vous estes. Nous avons vu par quels

degrez vous y estes monté : Une application infatigable à tout ce qui fait le Magistrat achevé ; un Scavoir à qui rien n'est échappé de ce qui sert à l'administration de la Justice , une Probité incorruptible , une Experience consommée , une Sagesse nourrie des plus solides connaissances de la Politique & de la Jurisprudence. Mais pourquoy s'engager dans un détail qui seroit trop long , pour voir dans toute son étendue un Merite que votre Modestie a pu vous cacher à vous-mesme , & qu'elle n'a pu dérober aux yeux de toute la France ? Ne suffit-il pas de voir la Grandeur que ce Merite vous a procurée ? Souffrez pour cela , MONSEIGNEUR , que l'Academie Françoise qui scait l'Art de définir les choses , & d'en faire des images vives , vous represente à vous-mesme , avec cette nouvelle Gloire qui

vous environne. Souffrez qu'elle vous contemple sur le plus auguste & le plus glorieux Tribunal de l'Univers, où vous estes devenu la premiere Intelligence de l'Estat, sous le plus grand Rôy de la Terre; l'Organe de sa Justice souveraine, l'Oracle de ses loix, le Dispensateur de ses Grâces, & le Dépositaire de son Autho-rité.

Il est mal-aisé, MONSEIGNEUR, d'ajouter quelque chose à de si grands noms: mais au moins vous sçavez que dans le Regne de LOUIS IV: si la Grandeur peut avoir des bornes, la Gloire n'en a point. Luy-mesme en donne l'exemple. S'il a borné ses conquêtes par la Paix, on voit en mesme temps quelle abondante moisse son de Gloire il s'est fait au milieu de cette Paix. Tant de milliers d'âmes égarées, & ramenées au sein de l'Eglise, font plns d'honneur à ses

Pièce

Pieté, que tant de Places conquises sur ses Ennemis n'en ont fait a sa valeur. C'est à cette Gloire plus solide & plus durable que toute autre, que vous allez contribuer par vos soins & par vos conseils, & c'est par là que la vostre s'augmentera tous les jours.

Cependant, MONSIEUR, agréez qu'après vous avoir regardé dans ces importantes occupations sous cette idée de Grandeur, pour nous rassurer contre cette Majesté si sévère & si terrible qui est presque inseparable de votre Dignité, nous regardions en vous cette charmante politesse qui vous gagne les cœurs de tout le monde ; cette noble facilité qui vous rend toujours accessible au mérite & à la vertu, cette Bonté bienfaisante & généreuse, qui est le Refuge des faibles & des malheureux. Agreez sur tout que

Décembre 1685.

D

l'Academie Françoise , qui vous
regarde comme le Chef & le second
Protecteur des Sciences & des belles
Lettres , se flatte de cette douce
pensée que vous voudrez bien jeter
quelquefois vos regards sur une
Compagnie qui travaille à polir une
Langue que vous parlez si bien qui
doit estre la Langue de toutes les Na-
tions , & qui servira mieux à immor-
taliser LOÜIS LE GRAND , que ces
bronzes que ces marbres qu'on tuy
prepare avec tant de magnificence .

Ce Discours que Mr Boyer
prononça avec beaucoup de for-
ce & de grace luy attira de grands
applaudissemens . L'attention que
Mr le Chancelier luy presta , fit
assez connoistre combien il en
estoit satisfait il y répondit avec
cette honnêteté qui luy est si na-
turelle & avec des termes pleins
de bonté & de reconnoissance . Il
dit , Qu'on luy faisoit beaucoup

d'honneur de croire qu'il avoit une estime particulière pour les Gens de Lettres ; Qu'il avoit eu autrefois Messieurs Godeau, Chapelain & Conrard, Illustres Academiciens de la premiere Institution pour ses intimes & familiers Amis, & qu'il avoit toujours crû que le Corps des Lettres estoit un des plus considerables de l'Estat, & que sans eux il n'y avoit point de Regne heureux. poly & florissant ; Que c'estoit un des principaux avantages de celuy du Roy, comme c'en estoit un pour les Gens de Lettres d'avoir dans les admirables Actions de cet incomparable Monarque une ample matière pour exercer leur éloquence. Ensuite il s'étendit sur le succéz incroyable qu'on voit tous les jours dans cette grande entreprise, & si digne d'un Roy Tres-Chrestien, que Sa Majesté a fait

d'exterminer en France une Secte malheureuse qui a duré si longtemps. Il finit par des asseurances de l'estime tres-sincere & tres-passionnée qu'il avoit pour l'Academie Françoise , & de l'ardeur qu'il auroit toujours de la servir , & de luy conserver ses Privileges.

Aussi-tost que monsieur Boucherat eut été nommé Chancelier de France , les Avocats au Conseil resolurent de luy aller faire leurs Complimens. Ils se rendirent à fontainebleau , & monsieur de Cauffman leur doyen luy parla de cette sorte.

MONSEIGNEUR ,
Les Avocats au Conseil du Roy se presentent à votre Grandeur avec toute l'humilité & l'obeissance qu'ils vous doivent. Ils vous témoi-

gnent la joye extrême qu'ils ont de
vostre Promotion, & de l'honneur
qu'il a plu au Roy de vous faire,
en vous commettant la plus su-
blime Dignité de son Royaume.
Bien que cette recompense ne
pust avec justice estre refusée à vos
actions toutes vertueuses & glorieu-
ses, neanmoins, Monseigneur, l'on
peut dire que le choix de Vostre Per-
sonne pour cette éminente Charge,
est encore plus honorable que la
Charge mesme, puisque ce choix a
esté fait par le jugement du plus
Juste & du plus Sage de tous les
Roys de la Terre. Les dons des Rois
(comme ceux des Dieux dans Ho-
mère) sont toujours grands & ma-
gnifiques; mais quand ils sont faits
pour le seul prix du merite & de la
vertu, ils sont inestimables. Cette
vertu & ce merite se rencontrant

D 3

heureusement en Vostre Personne, Monseigneur, nous donnent une grande esperance, que par Vostre Sagesse & par Vostre Justice singuliere, ce Siecle sera comblé de felicité, & que la Justice conservant son pur & ancien lustre, Vous honorererez les Avocats au Conseil de vostre Protection.

Monsieur le Chancelier répondit, Qu'il avoit connoissance des Reglemens du Conseil, à commencer par celuy de 1660. auquel il avoit travaillé, comme ayant esté l'un des Commissaires nommez pour l'examiner par Monsieur le Chancelier Seguier, duquel il avoit l'honneur d'estre Parent; Qu'il sçavoit aussi celuy de 1673. Qu'il leur enjoignoit d'avoir toujours sain qu'en les suivist dans leur Corps, & qu'il louoit la bonne Discipline qui s'y observoit, les exhortant à la bien

entretenir s'ils vouloient obtenir la protection qu'ils luy demandoient. J'ajouteray icy à ce que je vous dis, le dernier mois de la Maison de Monsieur Boucherat, qu'outre les alliances que je vous ay marquées qu'il avoit dans la Robe, il a encore celles de Messieurs de Molé, Megrigny, Pithou, Miron, & qu'il descend du Chancelier des Dormans. Plusieurs Femmes luy ont aussi fait des Alliances très considerables dans l'Epée, & nous en voyons encore aujour-d'huy deux du nom de Boucherat, dont l'une a épousé Monsieur de Mailly Falart, & l'autre Monsieur le Comte de Mailly Croüy, dont la Sœur avoit épousé le grand Chancelier de Lithuanie.

Voicy encore deux Sonnets de monsieur le Clerc. Ils sont

Enfin selon nos vœux tes glo-
 rieux travaux,
 Illustre BOVCHERAT, trouvent leur
 récompense ;
 LOVIS à l'Univers apprend ce que
 tes vœux,
 Par le discernement dont il te la dis-
 pense.



D'un Roy si vigilant à prévenir nos
 maux,
 A porter jusqu'au Ciel le bonheur de
 la France,
 Digne d'avoir un jour tous les Rois
 pour Vassaux,
 Seconde les projets, & remplis l'es-
 perance.



Mais parmy tant d'éclat dont il a
 revestu,

Parmy ce vaste champ qu'il ouvre à
ta vertu,
Songe à ceux dont la main dresse un
Temple à sa gloire;



Dans ce tas de lauriers qu'on luy vait
moissonner,
Tu scias qu'il n'appartient qu'aux
Filles de Memoire,
D'en faire la guirlande & de l'en
couronner.

Sur le même Sujet.

Du sommet glorieux de ce de-
gré sublime,
Où vient de t'élever le plus puissant
des Rois,
BOVCHERAT, voy la France ap-
plaudir à son choix;
De tes nobles travaux c'est le fruit
legitime.



Que tu vas dignement répondre à
son estime!

D 5

Ton génie a brillé dans tes moindres emplois.

Que ne fera-t-il point sur le trône des Lois.

Pour sauver l'innocence, & pour punir le crime ?



Avec ce cœur si grand, si désintéressé,
Réunis en toy seul ceux qui t'ont devancé :

Leur souvenir est cher, & leur nom est auguste :



Themis te tend les bras, & je t'y vois voler :

Sage, éclairé, scavançant, actif, prudent & juste,

De ce qu'elle a perdu tu vas la consoler.

Il y a déjà un mois qu'on doit vous avoir appris la mort de Messire Nicolas de Neuf-ville, Duc

de Villeroy, Pair & Mareschal de France, Marquis d'Alinecourt, Seigneur de Magny, &c. arrivée le 28. du mois passé. Il estoit Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Gouverneur de Lyon, & des Païs Lyonnais, Forests, & Beaujolois, & avoit été élevé Enfant d'honneur auprès du Roy Loüis XIII. Il fut receu Gouverneur de Lyon en survivance de monsieur le Marquis d'Alincourt son Pere en 1615. & passa en Italie avec Monsieur le Mareschal de Lediguieres. Il y servit aux Sieges & prises de Felissan, de Non & de la Roque en 1617. & en France à celuy de S. leau d'Angely en 1621. Il commandoit un Regiment d'Infanterie au Siege de Montauban, & un Corps de six mille hommes qu'il mena à

D 6

celuy de Montpelier en 1623.-
Aprés la prise du Pas-de-Suze , il
y fut laissé avec huit mille hom-
mes , ce qui n'empescha pas qu'il
ne se trouvast au Combat de Ca-
rignan en 1630. Trois ans après
il fut renvoyé en Italie , & com-
manda dans Pignerol , & dans
Casal jusques en 1635. Il assista à
la prise du Fort de la Vilate , &
commanda un quartier de l'Ar-
mée du Roy, au Siege de Valence
dans le Milanez en la même
année. Il passa dans la Franche
Comté en 1636. se trouva au
Siege de Dole , & reduisit plu-
sieurs petites Places de cette
Province sous l'Obeissance de Sa
Majesté ; après quoy il conduisit
le Corps d'Armée qu'il com-
mandoit au Siege de Turin en
1640. Quatre ans après il passa
en Catalogne , & revint l'année

suivante en Lorraine, où il prit la Ville de la Motte le 7. Juillet 1645. Au mois de Mars 1646. il fut choisi pour estre Gouverneur du Roy, qu'il le fit Mareschal de France le 20. d'Octobre de la mesme année. Il se trouva au Sacre de Sa Majesté, où il representa la Personne du Grand Maître. Sa Majesté le fit Chef de son Conseil Royal des Finances en 1661. Chevalier du Saint Esprit le premier de Janvier 1662. & Duc & Pair le 15. Decembre 1663. Il est mort icy âgé de 88. ans. Il avoit esté marié en 1617. à Magdelaine de Crequy, seconde Fille de Charles de Blanchemort de Crequy, Duc de Lédiguières, Pair, & Mareschal de France, & de Magdelaine de Bonnes sa première Femme. Il a eu de ce Ma-

riage Charles Marquis d'Alincourt, mort le 25. de Janvier 1645. âgé de 19.ans; Françoise de Neufville mariée avec Juste Louis Comte de Tournon, puis à Henry Louis d'Albert, dit d'Ailly, Duc de Chaunes Pair de France; & en troisièmes Nopces à Jean Vignier Marquis de Hauterive; Catherine de Neufville, qui épousa le 7. Octobre 1660. Louis de Lorraine Comte d'Armagnac, grand Escuyer de France; François de Neufville Duc de Villeroÿ, receu en survivance du Gouvernement de Lyon, Colonel du Regiment Lyonnois, & Lieutenant General des Armées de Sa Majesté. Ce Duc épousa le 28. Mars 1662. Marie Marguerite de Cossé, Fille de Louis de Cossé Duc de Brissac, & de Catherine de Gondy. Com-

me il n'a jamais laissé échaper aucune occasion de se signaler, il étoit du Combat de Raab en Hongrie donné contre les Turcs le premier Aoust 1664. Il accompagna le Roy en la Campagne de Flandres de 1667. & en la Conqueste de la Franche Comté, & se distingua à la prise de Dole en 1668. Il servit ensuite dans l'Armée de l'Évefque de Munster pendant la Guerre faite aux Hollandois en 1672. & il a donné des marques d'une valeur intrepide, & d'une grande intelligence au Mestier des Armes, dans tout ce qui s'est fait pendant les cinq années qu'ont duré les dernières Guerres. Je ne vous parle point de la Maison de Ville. roy, elle est assez connue, & il suffit de vous dire icy pour marquer son ancienneté, qu'elle a

rendu de tres-grands services
sous les sept derniers de nos
Rois.

Sa Majesté voulant que la Place
de Chef de son Conseil Royal
des Finances que possedoit feu
Monsieur le Mareschal de Ville-
roy , fust remplie par un homme
d'une probité reconnue, nomma
quelques jours après la mort de
ce Mareschal , Monsieur le Duc
de Beauvilliers pour remplir ce
poste. Le zèle de sa maison pour
le service du Roy , sa constante
fidélité , & son attachement in-
violable à la seule personne de ce
Monarque ont commencé en
cette occasion , ce que le mérite
personnel de monsieur le Duc de
Beauvilliers a achevé , puis qu'à
l'égard des lumières qu'il faut
avoir pour un tel employ, on sait
que l'homme est né pour tout ,

& que la seule application plus ou moins forte , le peut rendre plus ou moins capable de ce qu'il veut entreprendre. Si l'homme à le prendre en general , est capable de toutes les choses ausquelles il veut s'appliquer , on peut dire que Monsieur le Duc de Beauvilliers, ayant un esprit solide , beaucoup de prudence , & des vertus qui empeschent qu'il ne soit détourné par aucunes passions , pourra se donner entier à l'employ qu'il commence à remplir , & qui conque est tout occupé de ce qu'il entreprend , s'y rend en peu de temps plus habile , que ceux qui pendant toute leur vie , ont partagé leur temps entre leurs plaisirs & les fonctions de leurs emplois. Quand on n'est point parvenu à la Dignité dont le Roy vient d'honorer Monsieur de

Beauvilliers par les degrés qui y conduisent ordinairement , il faut en estre pourvu dans un âge pareil au sien , parce que bien qu'on ait la volonté de travailler quand on n'y est appellé que dans le temps où la vieillesse commence , on n'a pas toute la force que demande l'application nécessaire pour regagner celuy que l'on auroit pû donner dès ces plus jeunes années à l'étude de cet emplois. Le Roy qui n'ignore rien de tout ce que doit sçavoir là dessus un grand Monarque , & qui par ses vives lumieres penetre jusqu'à l'interieur de ceux de ses Sujets , qui peuvent estre élevez aux plus hautes dignitez , a dit en nommant monsieur de Beauvilliers Chef de Son Conseil Royal des Finances , qu'il recompensoit le *Merite & la Vertu*. On n'a qu'à jeter

les yeux sur la maniere dont ce Prince est servy; pour estre convaincu de la justesse de tous les choix qu'il fait. Nous avons vu quelques-uns de ses plus considerables Sujets qu'il avoit formez luy-mesme, qui dès l'âge de trente & un an, s'estoient déjà rendus dignes d'entrer dans Son Conseil en qualité de Ministres, & qui depuis ce temps-là ont fait trembler l'Europe sous ses ordres, & font aujourd'huy sortir de terre des ouvrages qui surpassent ceux que l'Antiquité nous vante le plus. Il ne faut au Roy que la matière, & ce Monarque donne la forme; il luy suffit d'avoir le Sujet, il fait le ministre.

Dans le même temps que le Roy honora Monsieur le duc de Beauvilliers de la Charge de Chief de Son Conseil Royal des

Finances, il gratifia Madame la duchesse de Saint Aignan d'une pension de deux mille écus. On ne peut avoir plus de vertu, plus de modestie, ny plus de détachement pour tout ce qui se peut appeler honneur fastueux & vanité, qu'on en voit paroistre dans tous les sentimens de cette duchesse.

Monsieur le Chevalier Trumball Envoyé extraordinaire d'Angleterre, a eu sa première Audience du Roy. Il fit un discours qui charma tous ceux qu'il l'entendirent. Sa Majesté en fut extrêmement satisfaite, & dit qu'Elle n'avoit point oüy d'homme qui parlaist mieux. Ce Chevalier estoit accompagné d'un très-grand nombre de Gentilhommes Anglois.

Je vous parlay il y a un mois

du Prix que monsieur le duc de la Meilleraye avoit donné aux jeunes Gentilshommes de l'Academie de Besançon pour la course des têtes. Il a encore eu depuis ce temps-là la même générosité, & la même adresse, puis qu'ayant fait disputer un nouveau Prix, il l'a encore remporté. Je vous en diray davantage en vous parlant de son mariage qui se doit celebrer à Besançon le lendemain de Noël.

Monsieur le Nonce du Pape, & messieurs les Ambassadeurs de Pologne & de Venise, se sont ici regalez tour à tour, avec autant de magnificence que de galanterie. On fut extrêmement surpris du Premier service de monsieur l'Ambassadeur de Venise. La Table ne parut d'abord couverte que de Galeres, & de

Galeasses ; il y avoit des Potages dans toutes les Nefs , & lors qu'on en eut mangé , on les leva toutes , & il se trouva qu'elles ne servoient que de couvercle à ce qui faisoit le second Service. Les Italiens sont fort ingenieux pour ces sortes de choses , & l'on voit souvent chez eux des desserts composez de Pates de Sucre contenant plusieurs Chasteaux , Palais , Figures & autres Ouvrages & élévez , ce qui donne un grand relief à leurs Repas.

L'Air nouveau que je vous envoie , est d'un de nos plus grands Maistres.

AIR NOUVEAU.

LE repos , l'ombre , le silence ,
Tous m'oblige en ces lieux à faire
confidence

*De mes ennuis les plus secrets ;
Le me sens soulagé d'y conter mon
martyre.*

*Je ne le dis qu'à des Forets ,
Mais enfin c'est toujours le dire.*

I'oubliai le mois passé à vous apprendre la mort de Monsieur l'Abbé Boyer, Chanoine de Nôtre - Dame. Il estoit Frere de Monsieur Boyer , cy - devant Capitaine aux Gardes , & premier Majstre d'Hostel de monsieur. Il a fait le Chapitre son Executeur testamentaire , & ordonné qu'on l'enterraist sans cérémonie. Monsieur l'Archevesque a conferé cette Chanoinie à monsieur l'Abbé de Fourcy , Fils de monsieur le President de Fourcy , Prevost des Marchands.

Dame Elisabeth de la Tour d'Auvergne , est morte aussi de

puis peu de temps; un nom si illustre se fait connoître assez par luy - mesme. Elle étoit Veuve de Messire Guy Aldonce de Duras, Marquis de Duras, & Mere de Monsieur le Maréchal duc de Duras, & de Monsieur le Maréchal de Lorges.

Dame Marie Charlet, morte le 30. Novembre. Elle estoit Feme de messire François de Pradel, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Saint Quentin.

Messire Rolland le Vayer, Seigneur de Boutigny, Maistre des Requesstes, mort le 5. de ce mois.

Messire Charles de Fortia, Seigneur de Boisvoiry & de Chailly, mort le mesme jour.

Messire François Dugué, Conseiller d'Estat ordinaire, & Sous-doyen

doyen du Conseil , mort le 18. de ce mois. Il a esté long-temps Intendant à Lyon , & s'est acquitté de cet Employ avec beaucoup de prudence. Madame Dugué sa Veuve , est Sœur de Madame la Chanceliere le Tellier. Monsieur Dugué , President en la Chambre des Comptes , est son Fils. Ses Gendres sont Monsieur Dugué de Bagnols , Intendant en Flandres , & Monsieur de Coulanges Maistre des Requesstes.

Je finis par la mort de Monsieur le Prieur de Cabrieres , arrivée à Versailles dés le mois passé. Il estoit fameux par un tres-grand nombre de belles cures , & faisoit sa résidence ordinaire en Languedoc. Le Roy qui l'avoit fait venir à la Cour depuis quelques mois , avoit appris quelquesuns de ses Secrets , & ne voulant

Decembre 1685.

E

découvrir à personne ce qui entroit dans la composition de ses remedes, ce monarque par une bonté qui n'a point d'exemple, s'est donné la peine d'y travailler luy - mesme tant qu'a vescu ce Prieur, pour en conserver la connoissance, sans qu'elle pust nuire à cet homme merveilleux. Il est mort âgé de soixante & douze-ans; & depuis sa mort, Sa Majesté a fait imprimer le Secret de ses remedes, afin qu'ils puissent estre utiles à toute l'Europe, & mesme dans les Pays les plus reculez.

On ne peut trop estimer ceux qui travaillent pour la conservation de la santé des hommes, & qui réussissent dans les secrets qu'ils recherchent. monsieur Rousseau maître Chirurgien Juré, est de ce nombre. Il a un remede qui guerit tous ceux qui ont re-



G A L A N T.

ceu quelque blessure par quelque instrument que ce puisse étre, & cela en moins de vingt-quatre heures. On auroit peine à le croire, si l'experience de quantité de cures qu'il a faites , & qu'il fait de jour en jour , ne le confirmoit. Plusieurs personnes blessées qui perdoient tout leur sang, & qu'on desesperoit de pouvoir guerir, ont senty l'effet de ce remede , en recouvrant en tres- peu de temps une parfaite santé. Il introduit dans les playes une liqueur qui réunit les parties, de sorte que l'on évite par là les incisions dont on se fert ordinairement , en tra-vaillant sur de pareils maux. monsieur Rousseau n'employe ny tampons , ny corps étrangers qui irritent souvent les playes. Il est aisé de s'imaginer que cette maniere de les guerir épargne les

E 2

vives douleurs dont ces Operations sont toujours suivies. Quoy que toutes les nouveautés ne soient pas toujours receuës d'abord, sur tout lors qu'il y va de la vie, elles ne doivent pas pour cela estre condamnées , sans qu'on ait meurement examiné s'il y a quelque peril à les recevoir. Ce qui est à present le plus ordinaire pour la Medecine &c pour les Arts , a peut-estre été aussi nouveau dans son temps que ce que je vous mande aujourd'huy , touchant la nouvelle maniere de guerir les playes. Tout ce que je puis dire , c'est qu'il y a de la vraye semblance qu'elles puissent estre ainsi gueries , & que plusieurs personnes dignes de foy assurent de l'avoir été par ce remede. J'ajouteray à cela , que lorsque je parle pour un Maistre Chirurgien Juré , & que les pre-

miers Medecins de Paris produisent eux-mesmes , je ne crois point parler pour un Charlatan.

Il y a de la destinée dans les Mariages , & il s'en fait tous les jours par des voyes si peu communes , qu'il y a lieu de penser qu'ils sont arrêlez dans un Conseil Souverain , dont les Arrests sont irrevocables. Vn Cavalier en qui beaucoup de mette sou-tenoit les avantages du bien & de la naissance , passoit un jour par un Bourg , où il apprit qu'une jeune Demoiselle prenoit l'habit de Religieuse. La nécessité où il se trouvoit d'y rester un jour entier , luy fit naistre le desir de voir la Ceremonie. Il se rendit dans l'Eglise en habit de Voya-geur , & se cachant dans la foule , il examina toutes les Femmes que cette prise d'Habit avoit attirées

en fort grand nombre. En les parcourant des yeux, il apperçut une jeune brune, qu'une aimable modestie rendoit aussi remarquable que l'éclat de sa beauté. Il la regarda long-temps, & eut le plaisir d'en entendre dire tous les biens imaginables à plusieurs personnes qui la regardoient ainsi que luy. Ces louanges qui ne pouvoient luy estre suspectes, ayant commencé à luy donner pour elle plus que de l'estimé, il voulut sçavoir son nom. On luy apprit qu'elle estoit d'une petite Ville éloignée du Bourg de quatre lieuës; que sa Mere, femme des plus vertueuses, la faisoit vivre dans une grande retraite; que sa Maison ne s'ouvroit qu'à des gens devots, & que même c'estoit l'usage dans toute la Ville de ne recevoir que des personnes

d'Eglise partout où il y avoit des filles à marier. Le Cavalier attacha ses yeux sur la belle brune tant qu'il put la voir, & quand on eut achevé la Ceremonie, il en emporta l'image si profondément gravée dans son cœur, qu'il tâcha inutilement de l'en bannir. Quoy qu'il fut persuadé de son esprit & de sa vertu, parce qu'il venoit d'en entendre dire, il voulut la connoître par luy-même, & un mouvement pressant, auquel il fut constraint de s'abandonner, le fit resoudre à n'épargner rien pour venir à bout de son entreprise. Il estoit luy-même d'une famille devote, & les exemples de piété qu'il avoit reçus, luy faisoient mener une vie fort reguliere. Ainsi il avoit fait diverses lectures qui luy avoient éclairé l'esprit sur la Morale, & se

resolvant à prendre un habit d'Abbé , il avoit de quoy soutenir ce Personnage. Il donna ordre à toutes les choses qui luy estoient nécessaires pour cette metamorphose, & ayant pris le petit Coller & une courte Perruque , il se rendit dans la Ville où demeuroit la belle Personne , qui l'attiroit avec tant de force. Son esprit insinuant , & ses manieres douces & honnêtes , luy eurent bien-tost acquis l'estime de tout le monde. Joignez à cela une conduite toute édifiante , & une telle assiduité pour tout ce qui se peut appeler Pratiques Spirituelles , qu'il fut regardé parmy les Devots comme tres-digne de participer à leurs privileges , & d'estre reçu dans leurs Conferences. Ils le mènerent en plusieurs Maisons , & en peu de temps il connut tou-

te la Vile. Il avoit l'air bon, & son entretien marquant sa naissance, les Dames les plus austères eurent de l'empressement pour ses visites. Il ne leur parloit que de leur salut, & la réputation où le mit sa probité, leur fit prendre en luy tant de confiance, qu'elles ne pouvoient rien faire que par son avis. Enfin il fut introduit où il souhaitoit avec tant d'ardeur d'estre receu favorablement. Il s'attacha d'abord à la Mere, sans que l'on pût soupçonner qu'aucun intérêt d'amour entrast dans les soins qu'il luy rendoit. Il n'adressoit le Discours qu'à elle, & il s'observoit si bien que jamais ses yeux ne le trahissoient. Il s'acquit par-là son entiere confiance, & quand il luy survenoit la moindre affaire, elle ne faisoit aucune

difficulté de le laisser seul avec sa fille. Ce fut alors qu'il s'enflama tout de bon. Quelle égalité d'humeur , & quelle douceur d'esprit ne trouva-il pas dans cette aimable personne : Il connut que sa beauté estoit le moindre de ses avantages. La droiture de son ame & la bonté de son cœur , l'emportoient sur tous les charmes dont la Nature luy avoit été prodigue. Il la mettoit souvent sur le Mariage , & sur la nécessité où il la voyoit de faire un choix pour son établissement. Elle répondoit toujours qu'ayant du bien pour vivre sans dépendance , & voulant remplir exactement ses devoirs en toutes sortes d'estats , elle ne se marieroit jamais qu'avec un homme , qui par une réputation solide & bien confirmée , se seroit acquis tou-

te son estime. Comme son mérite estoit extraordinaire , il luy attira divers Pretendans, sur lesquels la Mere ne manqua pas de le consulter. Il leur trouva à tous des défauts qui empescherent qu'elle ne les écoutât, & eut la joye de connoistre que la Fille entroit avec plaisir dans les raisons qui les faisoient rejeter. L'amour secret qu'il avoit pour elle s'augmentant de jour en jour par l'indifference qu'elle luy marquoit pour tous les hommes , il tâcha de l'engager à prendre pour luy des sentimens , qui n'étant fondez que sur l'amitié, pussent passer aisément à quelque chose de plus , quand on connoistroit son deguisement. La Belle prevenuë pour luy d'une véritable estime , s'y montra fort disposée , & lors qu'il se creut

assuré de son esprit , il employa un de ses Amis pour la demander en mariage. La Mere à qui l'on vanta son bien & les autres avantages qui se rencontroient dans ce party, prit conseil de luy sur cette affaire , & il vous est aisé de juger qu'il ne parla pas contre luy mesme. Il dit qu'il connoissoit la Maison du Cavalier qu'on luy proposoit pour Gendre , & que voulant donner à sa Fille un homme de probité , & qui eust ce qu'on pouvoit souhaiter dans un Mary capable de rendre une Femme heureuse , il croyoit qu'elle auroit peine à faire un choix plus avantageux. Ce fut assez pour faire accepter le Cavalier. Elle consentit à sa recherche , & le faux Abbé eut une joye incroyable de voir ses desseins en estat de réussir ; mais

cette joye fut bien-tost troublée. La Fille marqua de l'aversion pour ce mariage, & il fut surpris de trouver en elle une repugnance qu'il n'attendoit pas. Il eut beau luy dire que la reputation du Cavalier luy estoit connue; elle le pria de rompre l'affaire, & de trouver des raisons pour le faire exclure, comme il en avoit trouvé en d'autres occasions. Il combattit cette aversion pendant quelques jours, & l'ayant priée de luy en dire la cause, elle répondit qu'un panchant secret avoit entraîné son cœur, sans qu'elle eust pu s'en déffendre, & que mille belles qualitez qu'elle connoissoit dans un homme qui estoit fort éloigné de penser à elle, luy avoient donné pour luy une estime si particulière, que cette estime luy sembloit incompatible

avec ce que son devoir luy demanderoit pour un mary. Le faux Abbé fut fort affligé de cette réponse, & d'autant plus que la Belle luy parut entierement résoluë à demeurer dans l'estat où elle estoit. Elle ajouta qu'il avoit sujet de souhaiter qu'elle persistât dans ces sentimens, puis qu'entrant de ses Amis, elle auroit toujours la joye de le voir, au lieu que le mariage l'assujettissant à d'autres devoirs, elle ne pourroit entretenir l'amitié parfaite qu'il luy avoit demandée. Une déclaration si obligante fit ouvrir les yeux au faux Abbé. Il commença de comprendre qu'il estoit luy-mesme l'obstacle de son bonheur, & que la Belle ne le refusoit que par l'attachement qu'elle avoit pour luy. Il l'observa avec plus d'attention, & ses regards,

& quelques paroles qui luy échapperent l'ayant confirmé dans une pensée si agreeable , il la pria de souffrir que le Cavalier luy rendist une visite , l'assurant que si sa personne ne luy plaisoit pas , il viendroit à bout de dégager la parole de sa Mere. Le peu qu'elle hazardoit par là , la fit consentir à ce qu'il voulut. Le jour fut pris pour cette Visite , & on le pria d'y estre present. Il s'en excusa sur ce que l'interest seul de la Mere & de la Fille , l'ayant porté à estre d'avis que l'on fist ce Mariage , il se croyoit obligé de les laisser dans une entiere liberté d'agir , sans qu'il se trouvast à une Entrevue qui regleroit ce qu'elles devoient resoudre. Le jour arresté estant venu , il se rendit en équipage fort propre où il estoit attendu de la Mere & de la Fille.

Salongue Perruque, & l'habit de Cavalier, les empescherent d'a-bord de le reconnoître ; mais à peine eut - il parlé, qu'elles s'écrierent toutes deux en mesme temps, & luy marquerent l'étonnement où elles estoient du changement qu'il faisoit paroistre. Il leur expliqua son avanture, & les ayant assurées que Cavalier ou Abbé, il estoit tel qu'elles l'avoient veu , inébranlable dans les sentimens qu'elles avoient approuvez, & tres-sincere dans la conduite qu'il avoit tenuë , il leur demanda quelle esperance elles vouloient luy permettre. La réponse de la Mere luy fut favorable , & la Fille dont il avoit sceu toucher le cœur, ne put se défendre de luy avouer qu'elle n'avoit résisté à la proposition qu'on luy avoit faite , que par la

secrete inclination qu'elle avoit sentie pour luy. Le Mariage se fit peu de jours aprés, & fut suivy de réjouissances où toute la Ville témoigna de prendre part.

Quoy que je vous aye dit beaucoup de choses dans mes Lettres précédentes touchant les Conversions & l'état où les affaires de la Religion se trouvent , il me reste encore de quoy vous en faire un tres-long article. La Normandie a suivy l'exemple des autres Provinces. Voicy le détail de ce qui s'y est passé. La Chambre des Vacations du Parlement de Rouen , s'étant assemblée extraordinairement par ordre du Roy , le 22. d'Octobre , pour la verification de l'Edit qui revoque celuy de Nantes , Monsieur le Noble , Substitut de Monsieur le Procureur General , en de-

114 MERCURE
manda l'enregistrement en ces
termes.

MESSIEURS,
L'Edit de Nantes avoit été
extorqué les armes à la main par les
Pretendus Reformez, il y a près
d'un Siecle. C'étoit le fruit de leur
Revolte & de leur Rebellion, &
pour ne pas réveiller la memoire de
tout ce qui s'estoit passé durant les
Troubles, nos Rois avoient bien
voulu differer la destruction de cet
Ouvrage, qui a été si long-temps
le monument odieux des guerres
civiles que ceux de la Religion Pre-
tendue Reformée avoient excitées
dans le Royaume. Mais quoy que la
force & la violence eussent donné
l'estre à cet Edit, le Roy, dont la
bonté est égale pour tous ses Sujets,
ne tient pas pour les faire rentrer
dans le sein de l'Eglise, les mesmes

voyes qu'ils avoient prises pour s'en écarter. On peut dire que ce Monarque dans tout ce qu'il fait, est comme les grands Fleuves dont les eaux coulent incessamment pour l'utilité publique, & qu'il ressemble à ces Astres du premier ordre, qui ne quittent jamais la route & la carrière que la Providence & la Main de Dieu leur à marquée.

Après la lecture qui vient d'être faite de l'Edit portant Révocation de celuy de Nantes (Ouvrage digne de la Puissance, de la Clemence & de la Pieté du Roy) nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait reçus avec profusion cet or divin dont parle Platon, que le Soleil ne forme pas dans la terre, mais que le Ciel produit dans les grandes Ames. Ceux de la R. P. R. doivent à la veue de ce saint Edit, reconnoître l'erreur dans laquelle leur aveuglement

volontaire les a retenus jusqu'à présent , après que leur naissance & leur éducation les y avoient malheureusement engagéz. La Religion Catholique Apostolique & Romaine est la créance de nos Rois , la Religion de l'Estat , & la Foy de nos Peres. Au contraire , la Religion Pretendue Reformée estoit une nouveauté introduite par la corruption des mœurs & de l'esprit , qui n'avoit été tolerée que pour le bien de la Paix , & à laquelle on pouvoit justement appliquer la parole & la pensée de Tertulien , lors qu'il a dit , que ce qui n' estoit que permis & souffert , n' estoit pas bon. Par le Droit Romain , les Enfans ne devoient point reconnoître d'autre Religion , avoir d'autre Culte , ny admettre d'autre Sacrifices que ceux de leurs Peres. Et Minucius Felix , l'un des plus celebres Avo-

cats de cette Republique , disoit à la gloire de Dieu , qu'il falloit distinguer les Rois , les Peuples , & les Nations ; mais qu'il n'y avoit qu'un Dieu pour tout l'Uvrier dont il estoit le Createur , Gentes Nationesque distinguimus , Deo una domus est mundus sic totus.

Si dans le Paganisme , qui étoit un temps de ténèbres & d'obscurité , il estoit défendu de se faire toutes sortes de Dieux & de Cultes , doit-il étre permis à des Chrestiens , qui n'ont qu'un mesme Dieu , qu'un même Baptême , qu'une même Foy , & qu'un mesme Roy , de se former différentes opinions , qui les séparent de l'Unité de l'Eglise , hors de laquelle il n'y a point de salut ? C'est ce qui fait que Saint Augustin regretant de pareilles divisions , lors qu'il voyoit les Eglises Catholiques injustement usurpées par les Dona-

tistes , s'écrioit avec douleur. O
domus misera Christi , titulos
habes , noli esse Donati possessio.
Graces à Dieu & au Roy , nous n'a-
vons pas besoin de faire de sembla-
bles Plaintes , puisque l'Edit qui
revoque celuy de Nantes , va sans
doute estre suivy d'une réunion gene-
rale de nos Freres , si ardemment
desirée de tous les gens de bien. Ja-
cob se glorifioit autrefois , d'avoir
esté si fidelle à garder le Troupeau
de Laban , qu'on ne pouvoit luy
reprocher qu'aucun mal y fut arrivé
par sa faute , s'estant privé souvent
du sommeil pour le veiller pendant
la nuit , & ne s'étant point donné de
repos pour le conduire pendant le
jour ; Mais nous éprouvons aujour-
d'huy que le Roy faisant les fón-
ctions de Pasteur & d'Evesque se-
culier de son Royaume , par le soin
continuel qu'il prend d'en extirper

l'Heresie, n'a pas moins de zele & d'activité pour sanctifier tous ses Suiets, & les instruire des Veritez Orthodoxes, que Jacob en avoit pour la conservation du Troupeau de Laban, qui avoit esté confié à sa conduite. La gloire des Rois ne consiste pas à estre élévez sur le Trône, mais à meriter par des actions heroiques & vertueuses le Sceptre qu'ils portent; & quoy que nostre invincible Monarque, depuis son Avenement à la Couronne luy ait donné beaucoup plus d'éclat qu'il n'en a receu d'elle, l'aneantissement de l'Edit de Nantes, qui détruit un Schisme qui avoit fait une si grande playe à l'Eglise & à l'Etat, sera un Eloge immortel qui rendra sa Memoire plus precieuse à la Posterité, que le souvenir de tous les Peuples qu'il a vaincus, & de toutes les Victoires qu'il a remportées. Nous ne

peuvons mieux en cette occasion sc-
conder les intentions de Sa Majesté,
que de requérir incessamment l'Enre-
gistrement, la Publication, & l'E-
xecution de son Edit.

Monsieur le Noble fut d'autant plus admiré dans ce Dis-
cours, qu'il le prononça le mesme
jour, que Monsieur de Marillac
Intendant de la Generalité de
Rouen, luy remit l'Edit entre les
mains. Monsieur le President de
Becdeliévre de Bremare qui parla
ensuite, fit admirer la mesme pre-
sence d'esprit. Voicy ce qu'il dit
dans la mesme occasion.

Tout le monde scait que l'Edit
de Nantes, qui fut publiée en
faveur de ceux de la Religion Pre-
tendue Reformée, a été donné dans
le temps des Troubles, & pour appai-
ser les Guerres civiles. Ceux de cette
Religion;

Religion ; qui avoient les armes à la main , forcerent en quelque façon le Roy Henry Le Grand , de leur accorder des Privileges dont ils estoient indignes. Il y avoit lieu d'esperer qu'ils profiteroient des graces qui leur avoient été faites , & qu'ils rentreroient dans leur devoir. Mais regardant cet Edit comme une Sauvegarde sous laquelle ils vivoient en repos , ils se sont vainement persuadé qu'on ne pouvoit plus les détruire. Cet Ouvrage important estoit réservé à la Pieté de nostre Auguste Monarque. Il n'y avoit que lui qui fust capable d'entreprendre une si grande affaire , & de renverser ce Monstre de l'Hérésie , qui a desolé le Royaume pendant un si grand nombre d'années. Apres avoir vaincu ses Ennemis , dompté les Barbares , donné la Paix à l'Europe ; il a tourné tous ses soins à la Convener-

Decembre 1685.

F

fin de ceux de la Religion Prétendue Reformée. Il a essayé jusqu'icy de les gagner par la douceur. Les Declarations qu'il a envoyées depuis quelque temps, n'ont eu aucun autre but. Des Villes entieres & des Provinces en ont profité ; mais plusieurs de cette Religion s'étant rendus plus opiniastres, & s'aggravant de jour en jour, au lieu de suivre les avis qu'on leur a donné, il a été enfin nécessaire de revoquer cet Edit par la Declaration dont on vient de faire la lecture. Les voicy réduis dans une heureuse nécessité de rentrer dans le sein de l'Eglise, & d'abandonner leurs erreurs. Nous espérons qu'ils seconderont les bonnes intentions de Sa Majesté, & qu'ils voudront bien écouter les Instructions que l'on se prépare à leur donner.

On vit bien tôt à Rouen des fruits de la Révocation de l'Edit

de Nantes. Monsieur le Marquis de Beuvron Lieutenant General de la Province, & Gouverneur du Vieux-Palais de Rouen, ayant été envoyé par le Roy pour faire entendre les volontez de Sa Majesté aux Prétendus Reformez de cette Ville là, fit avertir les Chefs de Famille de se trouver à l'Hostel commun le dernier d'Octobre. Lors qu'ils furent assemblez, ce Marquis, avec qui estoit Monsieur de Marillac, leur déclara que l'intention du Roy estoit qu'il n'y eust plus qu'une Religion dans le Royaume, que ceux qui estoient bons François, & fidelles Sujets de Sa Majesté eussent à abandonner l'Heresie, & à rentrer dans le sein de la véritable Eglise. Il leur parla d'une maniere aussi éloquent que persuasive, & plusieurs

qui n'attendoient depuis long-
temps que cette heureuse demar-
che , allerent sur l'heure signer
leur Abjuration devant le Lieu-
tenant General du Baillage. Le
nombre alla ce jour-là à plus de
mille personnes ; Il augmenta dés
le lendemain, & en peu de temps
de plus de six mille Religionnaires,
à peine en'resta-t-il quarante Fa-
milles. Monsieur le Coadjuteur
n'a épargné aucun soins dans les
frequentes visites qu'il a faites
chez les principaux des Anciens
du Consistoire ; pour leur faire
connoistre la vérité qu'ils avoient
toujours refusé d'entendre. Il en
est heureusement venu à bout,
après avoir effuyé beaucoup d'in-
civilitéz , & mesme des dure-
tez que son zèle luy a fait souffrir
avec plaisir par la joye de travil-
ler utilemen au salut des ames.

Monsieur de Morangis Intendans à Caen , s'est employé avec le mesme succès & le mesme zèle , à convertir ceux qui y faisoient Profession de la Religion Pretendue Reformée. Après qu'il les eut fait assembler , il leur fit un Discours si touchant & si remply d'éloquence , que presque tous ceux ausquels il parla , signèrent en mesme temps l'Acte de leur Abjuration. Leur exemple fut suivy peu de jours après de la plus grande partie de ce qui restoit , & le nombre des Convertis monta jusqu'au nombre de trois mille. Il n'y en avoit plus que trente qui refusoient d'abjurer , lors que j'ay receu cette nouvelle , & comme elle m'a été écrite dès le commencement de ce mois. Il est à croire que toute la Ville est présente-

ment Catholique. Dans ce même temps la Noblesse Protestante de toute la Generalité, promit par écrit à Monsieur de Morangis de se faire instruire, & d'imiter ceux qui sont entrez dans la véritable voye du salut. Ainsi l'on apprend de jour en jour les Conversions de cette Noblesse, & avant que vous receviez cette Lettre, elle sera peut-estre entierement Convertie.

Monsieur le Marquis de saint Germain, Gouverneur de la Marche ayant receu de la part du Roy une Copie de l'Edit qui supprime l'Exercice de la R.P.R. avec ordre de faire démolir en execu-
tion de cét Edit, le Temple de la Ville d'Aubusson, qui estoit le seul lieu de la Province où se fist cét Exercice. Il partit de son Chasteau le 21. Octobre, ac-

compagné de la Noblesse de son Voisinage, arriva à celuy du Terret, Maison tres-considerable du Pays, dont il avoit fait le rendez-vous du reste de la Province. Monsieur de Cressat, Frere aîné de Monsieur Boisfrant Chancelier de Monsieur, y regala toute cette Compagnie avec beaucoup de magnificence. On monta le lendemain à cheval, & l'on se rendit à Aubusson. Les Habitans qui avoient été avertis de la Marche de Monsieur le Marquis de Saint Germain, vinrent sous les Armes fort loin au devant de luy, & le receurent avec des salves & des acclamations générales de *Vive le Roy, & point de Religion que la Catholique.* Il avoit néanmoins parmy eux grand nombre de Pretendus Reformez, & ces acclamations fu-

tent comme le Prelude de leur Abjuration. Monsieur le Marquis de Saint Germain trouva à propos d'aller droit au lieu où estoit le Temple. Il avoit été bâty à une lieue de la Ville, sur une Montagne la plus haute & la plus escarpée des environs. Plusieurs Catholiques de tout sexe, de tout âge, & de tous estats, travaillerent à l'envie à sa démolition, & ce travail fut si animé du zèle pour la véritable Eglise & pour le service de Sa Majesté, & par les liberalitez de Monsieur le Gouverneur qui leur fit distribuer beaucoup de rafraichissemens, qu'en moins de vingt-quatre heures il n'en demeura aucun vestige. On jeta au bas de la Montagne toutes les pierres qui le composoient, & par là on les renvoya dans les Carrières.

res d'où elles avoient été tirées. Après ces premiers Ordres si heureusement exécutés, Monsieur le Marquis de S. Germain fit son Entrée dans la Ville, & à peine fut-il descendu dans la Maison qui luy avoit été préparée, qu'une foule des Habitans Religionnaires vinrent le prier de vouloir être témoin de l'Abjuration qu'ils estoient tout prests de faire entre les mains de leur Curé. Des dispositions si promptes & si favorables le surprisent agréablement. Il y répondit avec des bonnétetez & des caresses qui engagerent ce qui restoit là de Calvinistes à se convertir les jours suivans. Le peu de temps qu'on eut ce premier jour, ne permit de recevoir l'Abjuration que de sig. vingt personnes. Le lendemain 23. d'Octobre plus de

trois cens abjurèrent, & une des Femmes de ces nouveaux Catholiques étant accouchée la nuit d'un Fils, Monsieur le Gouverneur en voulut bien estre le Parrain. Ce Baptesme fut solennel & singulier de toutes manieres. Toute la Ville se remit sous les Armes, & en allant à l'Eglise, il fut precedé, accompagné, & suivy de plusieurs salves de Mousqueterie. Les Conversions continuererent ce même jour 24. du mois, & le nombre des Calvinistes qui estoit de plus de six cens, fut reduit à douze. Il parut d'abord que ces derniers cherchoient à se distinguer par l'opiniâtreté qui est le caractere des Heretiques ; mais Monsieur le Gouverneur, Monsieur de Cressat, & Monsieur de Gedouin Vicomte du Montell

son Gendre, l'eut parlerent avec tant de force & de douceur, qu'ils les ramenerent comme les autres, & ils assisterent à la Messe chantée en Musique avec le *Te Deum*, & les Prieres ordinaires pour le Roi. Monsieur le Marquis de S. Germain repassa le lendemain par le Terret, d'où il emmena chez luy le Ministre d'Aubusson, que les Conferences qu'il y avoit euës par ordre de Monsieur de Creil Intendant de la Province, avec Monsieur Tixier, sçavant Ecclesiastique, avoient déjà convaincu des Veritez Catholiques qu'il professé présentement, ayant renoncé à l'Heresie de Calvin.

La Ville de Sedan, où il y avoit plus de six mille Religionnaires, est à présent toute Catholique; & l'on peut dire que

ce changement est un de ceux qui fait le plus d'honneur à l'autorité de nostre Religion. Voicy comment il est arrivé.

Le 23. d'Octobre, Monsieur de Vrevin, Intendant sur la Frontiere de Champagne, fit assembler le Consistoire & les principaux Bourgeois de la Ville, pour leur declarer que l'Exercice de leur Religion estoit défendu par le nouvel Edit de Sa Majesté, qui cassoit celuy de Nantes. Il leur en fit faire la lecture, & leur remontra par un Discours tres-pressant, qu'ils devoient se réunir à l'Eglise, dont ils s'étoient séparez par un pur caprice; qu'ils estoient nouveaux, & avoient quitté l'ancienne Religion; que leurs Peres avoient été de nostre Eglise; que le temps estoit venu d'y rentrer; que le Roy souhai-

tant avec ardeur une réunion qui leur devoit estre si avantageuse , ils ne pouvoient rien faire qui luy fust plus agreable , & qu'il les exhortoit de prendre promptement une salutaire resolution. Il ajouta qu'il jugeoit inutile de les faire souvenir de toutes les Declarations , qui font porter les charges de l'Estat à ceux de la Religion Pretendue Reformée , avant qu'elles tombent sur les Catholiques ; qu'ils en estoient assez avertis , & que si en execu-
tion de ces Declarations , ils se trouvoient obligez à loger des Gens de guerre , ils ne devoient s'en prendre qu'à leur mauvaise conduite & à leur obstination. Les principaux Chefs parurent surpris de ce discours , & ne voulant rien resoudre sans un plus long examen , l'Assemblée se se-

para. Monsieur de Vrevin jugeant que les Conferences particulières seroient plus utiles , assembla en- core en deux divers jours les plus notables Bourgeois , & les prin- paux du Consistoire. Comme ils avoient eu du temps pour se faire instruire , ils goûterent mieux les raisons qu'il employa , pour leur faire voir ce qu'ils devoient , & à leur salut , & aux volontez du Roy. Plusieurs d'entre eux s'en éstant laissé persuader , se ren- dirent le jour de la Toussaints à l'Hostel de Ville. Le Resultat fut de declarer à Monsieur l'Inten- dant , qu'ils estoient prêts de se conformer aux Intéitions du Roy , auquel ils avoient été toujours tres-soumis ; en embrassant la Religion Catholique , dans laquelle ils vouloient vivre & mou-rir. On en dressa un Acte aussi-

toſt, & ils le signerent tous. Par-
my eux estoient , Monsieur Co-
nard , cy - devant Capitaine de
Chevaux legers ; Monsieur de
Peterlot , aussi Capitaine ; Mon-
sieur Catel & Monsieur Jean
Chevalier , tous deux Anciens
du Consistoire , Monsieur Leo-
nard Chevalier , son Frere , Eche-
vin & Capitaine de la Bourgeo-
ſie ; Monsieur Jean Chevalier
leur neveu , Echevin & Officier
de la Bourgeoſie , & plus de
deux cens Chefs de Familles des
plus conſiderables Bourgeois. Le
Jendemain Monsieur l'Intendant
les fit encore tous asſemblé dans
le même lieu , & les mena de là
à l'Eglise de la Paroiffe , où Mon-
ſieur le Feron Docteur de Sor-
bonne , grand Vicaire de Mon-
ſieur l'Archeveſque de Reims ,
qui par ſon ordre eſtoit pour lors

dans la Ville avec plusieurs autres Ecclesiastiques , pour travailler par leurs Conférences à la Conversion des Religionnaires , leur fit un tres. éloquent Discours. On leur leut ensuite la Profession de Foy , qu'ils signerent tous encore une fois dans l'Eglise. Plus de trois cens Familles des Villages circonvoisins ont suivi l'exemple des Habitans de Sedan. Ces Conversions n'ont été si promptes que par les soins que Sa Majesté prend depuis fort long temps du salut de ses Sujets. La pluspart , gagnez par des soins si charitables , avoient commencé à se faire instruire , & le Roy avoit fort contribué à leur en rendre les moyens faciles.

Je vous envoyay le mois passé une Relation , qui contenoit la Conversion enuere de tous les

Pretendus Reformez de la Ville de Saint Jean d'Angely. Elle étoit ample, elle estoit curieuse, & le nombre de ses circonstances devoit faire croire qu'elle estoit exacte. Il est vrāy qu'il n'y avoit rien contre la vérité, mais il y manquoit beaucoup de particularitez, glorieuses aux personnes qui ont travaillé à ces Conversions, & sur tout à Monsieur de Gourgues Intendant du Limousin. Des affaires qui demandoient sa présence à Limoges l'ayant empêché d'en sortir, il manda sur la fin du mois d'Aoust à Monsieur Charrier Procureur du Roy de S. Jean d'Angely, qu'il fist assembler les principaux Habitans de la Religion Pretendue Reformée, tant de la Ville que des gros Bourgs du Voisinage, pour leur déclarer qu'ils ne devoient

pas s'opposer aux pieuses intentions de Sa Majesté , & leur offrir des Instructions & des Conferences. Ils les accepterent , & promirent d'y assister avec toute l'affiduité possible.

Monsieur l'Evesque de Saintes , qui avoit un zèle ardent pour la destruction de l'Heresie dans son Diocèse , comme je vous l'ay déjà fait voir , ayant appris la bonne disposition des Habitans de Saint Jean d'Angely , ne manqua pas de s'y rendre ; & s'étant informé de ce qui s'estoit passé en execution des ordres de monsieur l'Intendant , il crut qu'il estoit à propos pour la gloire de Dieu , & pour le salut de tant d'âmes , de commencer les Conferences dont ils estoient convenus. Il leur dit , que puis qu'ils avoient répondu aux intentions de mon-

sieur l'Intendant en les acceptant, ils ne devoient pas differer l'exécution de ce qu'ils avoient promis. Il fut arrêté qu'elles feroient commencées dans le Palais le 8. de Septembre , que monsieur Bar Archiprestre & Curé de Saint Jean d'Angely , en feroit l'ouverture , & qu'il les continueroit autant que les autres fonctions de sa Charge le pourroient permettre. Les Religionnaires demanderent à Monsieur l'Evêque de Saintes , que monsieur Durand Ministre pust les secourir dans cette occasion , parce qu'ils se sentoient trop foibles pour parler de Religion , ce qui leur fut accordé. Vous ne serez pas fâchée d'apprendre icy ce qui se passa dans les trois Conferences qui furent faites , & je croy même qu'elles peuvent estre utiles

La premiere commença en presence de messieurs les Lieutenans Generaux, Civil & Criminel, de Monsieur le Procureur du Roy, & de quelques autres Officiers, par Monsieur Bar, dont je viens de vous parler. Il s'attacha uniquement à convaincre l'Assemblée de la possibilité du salut dans l'Eglise Romaine; il la prouva par le témoignage des Docteurs Protestans, & par des Passages formels de Saint Irenée, de Saint Ambroise, de Saint Jérôme, & de S. Augustin, qui ont donné le premier rang à cette Eglise, & jugé qu'il faloit estre lié de Communion avec elle pour n'estre pas exclus du salut. Ces veritez furent écoutées avec beaucoup

d'attention , & quoy que ces Peres prouvaissent la nécessité d'estre dans l'Eglise Romaine, Monsieur Bar n'y fit point de fonds, parce que l'état des affaires ne demandoit que la possibilité du salut dans cette Eglise , & il réussit si bien à la prouver , qu'on s'apperçût aussi-tost des progrés que fit sur tant d'ames la force de la vérité. Le Ministre étonné voulut sortir de la Question , & lors qu'il y fut remis , il avoua que du temps des Peres que l'on venoit de citer , il ne doutoit point que l'on ne se pust sauver dans l'Eglise Romaine. On le pressa d'en dire la raison , & après qu'il eut été long-temps sans sçavoir que répondre , il dit qu'un des articles qui reçenoient davantage ceux de leur party dans la séparation ,

estoit le culte des Reliques. Cette question fut vuidée sur le champ par la lecture des Epistres de S. Ierôme, traduites en François, qui se trouverent entre les mains de Monsieur Bar. Le Peuple entendit avec application la Doctrine de ce Pere ; & comprit que les objections de l'Herétique Vigilance contre l'honneur des Reliques, estoient les mesmes que celles de leurs Ministres, ce qui surprit fort les plus sincères du party. Cette première Conference fut fatale à l'Heresie. Son Défenseur ne pût repliquer rien de solide, & il se retrancha à la demande de la verification de tous les Passages que l'on avoit alléguéz. Ils furent vérifiés le lendemain en presence des Magistrats & des plus habiles Religionnaires, chez Monsieur Bau-

douïn Avocat que les gouttes avoient retenu au lit. Il forma dés ce moment la resolution de se faire Catholique, ce qu'il exectua peu de temps après avec beaucoup d'avantage pour nostre Religion , puisqu'il attira après s'estre converty des Communau- tez entieres qui le consulterent sur les motifs de son change- ment.

On rapporta aux Protestans dans la seconde Conference qu'on avoit verifié tous les Passages alleguez dans la premiere , & mesme l'Epistre de Saint Jerôme contre Vigilance , & qu'il n'y avoit plus qu'à proposer d'autres motifs de separation. Le Ministre parla de la transsubstantiation & de ses consequences , & le Pere Dom Laurent Faidy Benedictin , dont je vous ay déjà parlé , allèqua

Saint Cyrille de Jerusalem dans la quatrième Catechese, & en cita quelques paroles des plus essentielles. Comme ce Pere a parfaitement expliqué le Mystere de l'Eucharistie, on lut en Francois cette Catechese presque toute entiere avec une grande partie de la cinquième qui parle du Sacrifice de la Messe, de l'Invocation des Martyrs, de la Priere pour les Morts, &c. ce qui fit un tres-grand plaisir aux nouveaux Convertis, & surprit les Preteurs Reformez qui n'en avoient jamais entendu parler.

La troisième Conference fut soutenuë par le Pere Augustin de Saint Jean d'Angely, Capucin fort renommé dans les Controverses. Le ministre & les Doctes du party qui ne trouvoient pas leur compte dans la Tradition de l'Eglise

l'Eglise, demanderent que l'on disputast sur l'Ecriture. Il fut arrêté qu'on leur donneroit cette satisfaction, afin que le Peuple ne crut pas que l'on refusoit d'entrer dans cette sorte de Controverse. On parla pendant plusieurs Conferences de la Realité, de l'Adoration de l'Hostie, du retranchement de la Coupe, &c. Le Pere Augustin défendit la cause de l'Eglise sur toutes ces choses avec beaucoup d'étudiation, & d'honnêteté, & il en soutint toujours la doctrine par la lecture de certains Passages formels des Peres que l'on écouta avec une entiere attention. Sur la fin de la Semaine, les Pretendus Reformez déclarerent qu'ils n'avaient plus besoin de Conferences, & demanderent permission de s'assembler pour délibérer en

Decembre 1685.

G

tre-eux sur ce qu'ils avoient à faire. Les Officiers creurent qu'il n'y avoit point d'inconvenient à leur accorder cette grace , puis qu'il n'en pouvoit revenir qu'un fort grand bien , comme il parut dans la suite. On dit que le ministre parla d'une maniere tres-forte pour persuader la réunion. Monsieur le Valois fameux Avocat fit la mesme chose , & se servit du credit qu'il s'estoit acquis sur l'esprit des Religionnaires. Ainsi après les Assemblées particulières, le ministre & les principaux du party allerent dire aux Officiers qu'il y avoit esperance que l'on se réuniroit , mais que de certaines considerations les obligeoient d'attendre Monsieur l'Evêque de Saintes. Je ne vous repete point ce qui se passa entre ce Prelat , & les Pretendus reformez , puisque

ma Lettre du mois d'Octobre vous en a instruite, & que je vous ay appris les circonstances de leur Abjuration. Mais je ne puis m'empescher d'ajouter icy qu'on vit ces nouveaux Catholiques dans de tels transports de joie, que ne pouvant marquer le plaisir interieur qu'ils ressentoient, que par de continues acclamations, ils mirent le Predicateur qui estoit monté en Chaire pour les prescher, dans l'impossibilité de se faire donner audience. C'étoient des cris d'allegresse reîtres à tous les momens. On les voyoit, tout remplis de leur bonheur, embrasser les anciens Catholiques, benir hautement Monsieur l'Evêque & Monsieur l'Intendant, comme les Auteurs, après le Roy, de leur felicité, & de leur salut; de for-

te que le Predicateur ravy d'un si admirable changement , se contenta de les exhorter à demeurer fermes dans ces sentiments , & leur souhaita les Bénedictions du Ciel , avec les suites heureuses qu'ils avoient lieu d'espérer d'une Conversion qui paroissait si pleine de sincérité. Comme suivant les ordres du Roy , monsieur de Gourgues avoit commencé une œuvre si sainte , il sembloit que Dieu luy eust réservé la gloire de la finir. Il n'avoit pu être présent aux éclatantes Conversions qui venoient de se faire , parce qu'il avoit été obligé d'aller à Ruffec & à Villefaignan qui estoient des pepinieres de Pretendus Reformez. Il y donna de solides marques du zèle qu'il a toujours fait paroistre pour les intérêts de la

Veritable Eglise il alla de Maison en Maison, pour persuader les plus obstinez, & n'épargna rien pour les toucher. Aussi réussit-il si heureusement, qu'il n'y en eut pas un qui ne promit d'abandonner l'Heresie, que ses Ancestres s'étoient trouvez obligez de suivre, mais comme sa presence estoit nécessaire à Saint Jean d'Angely, il laissa Monsieur le Marquis d'Argençon, Lieutenant General d'Angoulesme, pour tenir la main à l'execution des promesses que ces Peuples lui avoient faites de se convertir, à quoy ce Marquis s'employa avec beaucoup de conduite & de suc-
cez. Monsieur de Gourgues étant arrivé à Saint Jean d'Angely, fit beaucoup de caresses au Ministre, & loua fort les Officiers qui avoient si heureusement répondu

au zèle du Roy. Il se servit de toute sa prudence pour ramener au sein de l'Eglise ceux qu'une opiniastreté extraordinaire avoit jusques là empeschez de se convertir ; il ménagea leurs esprits, & les sceut engager par des manières si douces & si efficaces, que tout ce qui restoit de Calvinistes en ce lieu là (dont le nombre estoit de trente Chefs de Famille , & de quatre cens Femmes ou Enfans) abjura encore l'Heresie , en moins de huit jours. Je ne parle point de plus de cinquante Gentilshommes qui firent aussi leur Abjuration volontairement. Plusieurs autres de ce Ressort ont renoncé depuis ce temps-là au Calvinisme , par les soins de Monsieur Rousselet Lieutenant Criminel , qui estant Subdelegué de Monsieur l'Inten-

dant, imite en cette occasion toute sa douceur & toute sa fermeté.

Monsieur de Gourgues après de si heureux succès, travailla incessamment à reduire ceux de Taillebourg, de Saint Savinien, de Tonney-Charente, de Tonney-Bouthonne, de Matha, de Fontenay l'Abatu, & d'autres lieux circonvoisins, qui sont de son département. L'opiniatreté étoit d'abord si grande dans quelques-uns de ces lieux, qu'il sembloit qu'on ne dût rien espérer; mais Monsieur de Gourgues leur parla d'une maniere si douce, si charitable & si pressante pour les engager à recevoir les Instructions qui leur étoient nécessaires, qu'en peu de jours ils se convertirent en foule. Ainsi l'erreur fut entièrement banie de tous ces lieux.

là , après avoir regné avec un entier empire, par l'aveuglement presque invincible que l'heresie a causé à ceux qui l'ont reçue avec la naissance.

Aprés que cét Intendant eut terminé si heureusement les affaires qui l'avoient appellé en Xaintonge , il revient passer par Angoulesme , & la Rochefoucaud, où il y avoit encore quantité de Religionnaires des plus obstinez. Il trouva Monsieur l'Evesque d'Angoulesme , qui penetré de ce zèle ardent qu'il fait éclater en toute occasion pour l'intérêt de l'Eglise, avoit commencé une Mission. Monsieur de Gourgues fit aussi-tost sçavoir aux principaux des Prétendus Reformez qu'ils devoient consentir à se faire instruire , afin qu'en répondant par là au zèle que le

Roy avoit pour leur salut, ils suivirent l'exemple des Peuples de la Xaintonge. Il n'eut pas de peine à les persuader, & ses soins furent aussi-tost suivis de leur Conversion. Il eut un pareil succès à Angoulesme, à Turenne, & à Argentac, où il ne fut pas plutost arrivé, que tous les Religionnaires se rendirent avec empressement à l'Eglise, pour avoir la joie de faire leur Abjuration en sa présence.

Pendant que cet Intendant travailloit d'une maniere si avantageuse à la conversion des Religionnaires de son Département, Madame de Gourgues sa Femme secondeoit parfaitement son zèle, & l'on peut dire que par la feule force de ses raisons, elle a eu la gloire de convertir à Limoges trois Demoiselles, si fortement

persuadées de leur Religion, que les plus éclairez n'avoient pû même venir à bout de les ébranler. C'est ainsi qu'elle a rendu véritable ce qu'un Pere de l'Eglise a dit , qu'une Femme véritablement sage & vertueuse est très capable de combattre & de vaincre. Aussi a-t-elle gagné les cœurs & l'estime de toute la Province. Toutes ces Conversions , & sur tout celles qui se sont faites à Saint Jean d'Angely, doivent passer pour un Miracle, si l'on considere que l'Heresie de Calvin y avoit étably son siège d'une maniere si absolue , qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pust être renversé en si peu de temps. L'endurcissement des cœurs y faisoit prendre plutôt le party de vivre sans Religion, que de rentrer dans l'Eglise , par les

de conversion à ces obstinez ; c'estoit les aigrir ; & lors qu'on vouloit entrer en conference avec eux pour les détromper de leurs préjugez contre l'Eglise Romaine , non seulement ils refusoient d'écouter , mais ils ne vouloient pas demander à Dieu les lumières nécessaires pour connoître la vérité. Cependant voilà ces Peuples convertis sous l'heureux Règne des Miracles , de leur bon gré , sans la moindre violence , & après des conférences publiques sur tous les points dont ils ont souhaité d'estre éclaircis , On ne peut douter après cela qu'ils n'ayent été entièrement convaincus des Vérités de la Religion Catholique , & en même temps , des erreurs de celle qu'ils viennent d'abandonner. Comme ils ne la quittent que parce qu'ils

sont persuadez de sa fausseté , peuvent ils ouvrir les yeux sur l'heureux estat où ils se trouvent , sans reconnoistre qu'ils sont redavables de leur salut aux bontez du Roy , & sans se croire obligez de demander sans cesse au Ciel qu'il continuë à le combler de ses Benedictions , puisqu'il se sert si heureusement du pouvoir que Dieu luy a confié pour les arracher au Demon par une douce & sainte violence ? Je ne vous ay fait aucun détail des Conferences qui se sont tenuës dans les autres Villes , pour obliger les Religionnaires à renoncer à l'erreur , parce qu'on s'y est servy des mesmes moyens , & qu'avant que de faire Abjuration ils ont reconnu les faussetez sur lesquelles ils avoient jusque - là fermé les yeux .

Il ne reste plus aucun Pretendu Reformé dans la Ville de Niort en Poitou, & toutes ces Conversions sont deuës à Monsieur de Fontmort, President & Lieutenant General, & à Monsieur de la Teraudiere, Maire de la mesme Ville. Quoy qu'en cette occasion ils ayent suivy les intentions de Sa Majesté, & qu'ils ayent pour son service tout le zele qu'un si grand Monarque peut inspirer aux plus empressez de ses Sujets, ce qu'ils ont fait ne laisse pas de marquer qu'ils estoient animez d'une ardeur toute particuliere & toute sainte pour le salut des ames. Ils ont fait voir aux plus obstinez Calvinistes, que la pluspart d'entre eux croyoient aveuglément les faussetez que leurs Ministres imposoient à la Religion Catho-

lique , sans qu'ils eussent jamais consulté aucun de nos Docteurs, & en les assurant que s'ils les écoutoient avec douceur & sans prévention , ils se trouveroient heureusement détrompez , ils les ont engagez à y consentir. Ces Conferences ont eu leur effet accoustumé. Les Calvinistes ont été instruits ; ils ont été convaincu ; ils ont vu clair dans les Miste- res de la Foy , & ils se sont convertis , sans que de plus de cinq mille personnes , il en soit resté une seule qui fasse encore Profession de la Religion Pretendue Reformée. M^r le President de Fontmort a été si pénétré du plaisir que ce chan- gement luy a causé , qu'il a fait un feu de joye , où quatre jeunes Demoiselles mirent le feu à la teste de deux cens Filles con- verties , & au bruit des Tam-

bours & des Trompettes. Je ne vous décris point cette Feste , ny la Statue du Roy que l'on avoit élevée exprés , & autour de laquelle trois cens mousquetaires firent de continues décharges , & burent à la santé de Sa Majesté avec le vin de plusieurs Fontaines qui couloient aux dépens de ce genereux President , qui avoit chez luy une Table de soixante couverts pour les personnes les plus qualifiées de la Ville , sans celles qui se trouvent encore en plusieurs endroits de son logis. Cette réjouissance se communiqua dans toute la Ville , de sorte que l'on peut dire que tous les Habitans burent ensemble ce soir-là. La Noblesse de la Campagne , qui n'estoit pas encore convertie , dit *Qu'elle ne cravoit pas que la Religion Preten-*

duë Reformée fust en si grande hor-
reur aux Catholiques , & qu'ils
deussent avoir tant de joie de l'a-
voir aneantie ; mais que puisque
cela estoit , il falloit qu'ils se fissent
instruire. Ils l'ont fait , & ils se sont
convertis ; ainsi la conduite de
Monsieur de Fontmort a été si
heureuse , qu'il a fait des Con-
versions , par les actions mesmes
qu'on auroit crû le moins capa-
bles de produire le fruit qu'on
en a tiré ; & ses plaisirs , ainsi
que ses soins , ont contribué à
une réunion si souhaitée. Ce
President voyant l'indigenee de
beaucoup de nouveaux Con-
vertis , à soulagé leur misere par
de grandes charitez , & l'on
vient d'apprendre qu'il a vendu
son Carosse & ses Chevaux , afin
de leur donner ce qu'il auroient
pû luy couster par an. On peut

connoître par là, que les Catholiques n'ont pas moins de zèle pour assister leurs Frères, qu'on a toujours dit qu'en avoient les Protestans puisque les Particuliers font des aumônes que les Pretendus. Reformez faisoient seulement en Corps.

Monsieur le Duc de Noailles ayant fait sçavoir aux Pretendus Reformez de la Ville d'Alets, Capitale des Sevennes, qu'ils devoient se disposer à suivre l'exemple de Nîmes, de Montpellier, & des autres Villes de Languedoc, en travaillant à se faire instruire, Messieurs Baudouin & Deyrolle, qui estoient des principaux Religionnaires de cette Ville-là, agirent avec ardeur, pour inspirer à leurs Confrères la soumission qu'ils devoient aux ordres du Roy, à laquelle ils

avoient été eux-mesmes puissamment exhortez par leurs Alteſſes Serenissimes Monsieur le Prince & Monsieur le Duc, à qui appartient le Comté d'Alets. Leur remontrance porta tous les Protestans à s'assembler chez Monsieur de Leuze de la Liquiere Avocat, où ils prirent une résolution générale de se faire Catholiques, & prirent même Messieurs Baudou, & Deyrolles d'en aller assurer Monsieur le Duc de Noailles. Ces Députez le virent à Nismes, & il leur marqua la joye qu'il avoit non seulement de la nouvelle qu'ils luy apportoient, mais encore de ce qu'ils avoient beaucoup contribué à la resolution qui venoit d'estre prise. Ils allèrent aussi rendre leurs devoirs à Monsieur de Baville Intendant de la Pro-

vince, qui leur fit un accueil très-favorable.

Quelques jours après, Monsieur le Duc de Noailles dont le zèle pour l'intérêt de la Religion, & le service du Roy est infatigable, ayant scellé que sa présence pouvoit faciliter les conversions dans les hautes Sevenes, partit de Nismes avec M^r de Baville & vint coucher à Alels, où il aperçut avec joie que la fuite des Ministres de cette Ville-là, qui avoient manqué au Serment Public, qu'ils avoient fait de sacrifier leur vie pour soutenir leur Religion, avoit beaucoup servy à détromper ceux de ce party, & à leur faire connoistre les erreurs que ces mesmes Ministres leur avoient preschées. M^r de Noailles reçut à Alels les Complimens de tous les Corps, & M^r.

de Saint Auban , Juge d'Ap-
peaux du Comté de la mesme
Ville , le harangua à la teste
des Officiers. Il luy dit , que si
le prompt changement de toute
la Ville d'Alets faisoit connoistre
la toute puissance de LOÜIS LE
GRAND , il ne falloit pas une
prudence moins consommée que la
sienne pour venir à bout d'une en-
treprise de cette importance , &
pour remettre dans le chemin de la
verité , ces malheureux avanglez
à qui de faux guides avoient fait
prendre la voye du Mensonge ; que
ces Brebis égarées n'avoient pas
voulu pendant plus d'un Siecle écou-
ter la voix de leur vray Pasteur ,
pour courir après ceux qui les trom-
poient par d'inutiles sermens de vou-
loir donner leurs vies pour elles ; que
la moindre crainte avoit fait éva-
nouir ces Mercenaires , & que leur

fuite ayant fait ouvrir les yeux aux Dévoyez , ils avoient connu leur égarement , & estoient rentrez avec plaisir dans la véritable route qu'ils devoient tenir pour leur salut ; que voyant les précipices que la charité de nostre Auguste Monarque leur avoit fait éviter , ils le béniroient incessamment d'avoir bien voulu travailler à leur bon-heur. Il finit par les assurances de la joie que leur donnoit la présence de Monsieur le Duc de Noailles , dont les grandes qualitez ne furent pas oubliées.

Ceux qui ont suivi autrefois Calvin , & qui en ont quitté les erreurs il y a plusieurs années , ont fait beaucoup de Conversions , parce qu'estant parfaitement instruits de l'une & de l'autre Religion , ils sçavent par quels endrois les Ministres ont

166. MERCURE
toujours abusé de la credulité de
ceux qu'ils ont voulu éblouir.
Cela est arrivé à Monsieur du
Vigean Gouverneur des Pages
de la petite Ecurie du Roy , &
qui a fait abjuration de l'herésie
il y a environ vingt-cinq ans. Il
étoit au mois de Novembre dans
le haut Languedoc dont il est
originnaire, & comme on sçavoit
que l'intérêt n'avoit point con-
tribué à son changement , &
qu'il passoit pour honnête-
homme ; on l'écouta sur quel-
ques points de Controverse. Il
eut le bonheur de convertir la
Femme la plus opiniâtre du
Pays, avec toute sa Famille. Ces
Conversions attirerent celles de
plusieurs Gentilshommes des en-
virons , & de cinq Demoiselles,
qui selon les termes de la Lettre
que j'en ay receue , avec les

nom de ces nouveaux Convertis, s'estoient vouez à la mort plutost que de se resoudre à faire abjuration. C'est ainsi que par des coups imprévus Dieu touche souvent les plus obstinez.

On ne peut donner trop de louanges à tous les Intendans de Province, qui n'ont rien oublié de ce qui pouvoit persuader aux Heretiques qu'ils avoient toujours esté dans l'erreur. J'ay reçu une ample Lettre, touchant ce que Monsieur de Bezons Intendant de la Generalité d'Orleans, a fait en cette occasion dans tout son Département. Il y a parlé avec beaucoup de charité & de force, & la vérité a eu dans sa bouche, tous les agréments qu'il faut pour plaire, toute la force nécessaire pour toucher, & tout le brillant possible pour

éclairer. Ces paroles qui sont de Saint Augustin, sont employées dans la Lettre qui m'a appris ce que je vous mande. Je ne vous l'envoye point, parce qu'elle contient beaucoup d'autres choses dont je vous ay déjà fait savoir une partie; mais la personne qui l'a écrite a tant d'érudition, & donne un si noble tour aux choses, que si j'en reçois encore quelques Lettres, j'auray soin de vous en faire part. Les Conversations ont aussi été fréquentes autour de Paris, & l'on n'y parle presque plus de Calvinistes. Les cinq dernières Familles protestantes qui restoient à Nogent le Roy, y ont fait Abjuration entre les mains de Monsieur Bouchet ancien Curé de cette Ville-là.

Voicy les Déclarations qui ont été

esté publiées depuis un mois ,
& qui regardent ceux de cette
Religion. Par l'Edit du mois d'O-
ctobre dernier , qui en interdit
l'Exercice dans tout le Royau-
me , il est ordonné , que les Cal-
vinistes qui se sont retirez dans
les Pays Etrangers avant la Pu-
blication de cét Edit , rentreront
dans leurs Biens confisquez , en
cas qu'il reviennent dans quatre
mois du jour qu'il a esté publié ;
& comme il pourroit survenir
quelques contestations entre
ceux de qui les Biens seroient
confisquez , & ceux qui en pre-
tendroient la confiscation ; au
sujet du temps de leur retour
dans le Royaume , le Roy tou-
jours équitable & plein de bonté
pour ses Sujets , a déclaré ,
Qu'il luy plaist que les Pretendus
Reformez qui se sont retirez
Decembre 1685.

H

avant la Publication de l'Edit du Mois d'Octobre , & qui en conséquence de ce mesme Edit, y reviendront dans le temps de quatre mois, seront obligéz de déclarer qu'ils sont de retour , & d'en prendre Acte , qui leur sera donné sans aucun frais, par les Bailliifs ou leurs Lieutenans aux Bailliages & Sénéchaussées, dans le ressort desquels seront situées leurs Maisons & demeures ordinaires , & en leur absence par les Officiers qui sont après eux suivant l'ordre du Tableau.

Il est porté par une déclaration, Que si à l'avenir quelqu'un des Pretendus Reformez vient à decéder , ses deux plus proches parents ou à leur défaut , ses deux plus proches Voisins , seront tenus de le déclarer aux Juges Royaux, s'il y en a dans les lieux où il fairoit sa demeure , ou aux Juges des Sei-

gneurs , & de signer sur le Registre que ces mesmes Juges en tiendront. C'est ce qui a été ordonné avec beaucoup de prudence , puisque les Temples qui restoient à ceux de cette Religion , ayant été démolis , & les Consistoires où l'on tenoit les Registres de leurs décess , supprimez en conséquence de l'Edit d'Octobre , le défaut de ces Registres rend incertain le jour de leur mort. Ainsi sans cette nouvelle Déclaration , les Catholiques qui auroient interest , à sçavoir le temps où cette mort seroit arrivée , demeureroient privez de la preuve établie par les Ordonnances , & seroient réduits à la preuve par témoins , qui ne se peut faire que par une longue procedure , & beaucoup de frais.

Le vous ay déjà mandé , que

H 2

le Roy par sa Declaration du 20. Janvier 1685. avoit ordonné que les Conseillers de sa Cour de Parlement , faisant profession de la Religion Pretendue Reformée , ne pourroient connoître des Procez Civils & Criminels, ausquels les Ecclesiastiques & les nouveaux Convertis auroient intérêt. Comme leurs fonctions dans ces Charges vont estre inutiles , parce que la pluspart des Pretendus Reformez sont réunis à l'Eglise , & qu'il n'y a presque point de procez , où quelques nouveaux Convertis ne soient Parties principales ou intervenues , Sa Majesté a ordonné par son Arrest du Conseil d'Estat du 23. Novembre , *Que les Conseillers de sa Cour de Parlement de Paris , qui se trouveront faire encore profession de la Religion Pretendue*

Reformée, remettront incessamment entre les mains du Receveur de ses Revenus casuels, leur Procuration ad Resignandum, de leurs Offices, qui leur seront remboursés par ce Receveur sur le pied de la fixation. Ils n'ont aucun sujet de se plaindre, puisqu'il n'est pas juste que des Officiers de cette qualité, qui devroient par leur exemple exciter le reste des Sujets du Roy qui persistent dans l'erreur, à rentrer dans l'Eglise, & qui cependant refusent eux mesmes les Instructions qui leur sont offertes pour reconnoître la véritable Religion, demeurent plus long-temps dans la dignité où les élèvent ces Charges.

J'ajouteray à cela, que Monsieur de la Reynie, Lieutenant General de Police, ayant été averti qu'au préjudice des Dé-

fenses faites aux Pretendus Réformez , par l'Edit du mois d'Octobre , de plus s'assembler en aucun lieu ou Maison particulière , pour l'exercice de leur Religion sous quelque prétexte que ce puisse estre , quelques personnes de celles qui se disent estre encore de la Religion Pretendue Réformée , se rendoient à certains jours dans les Maisons de divers Ambassadeurs & Ministres Etrangers , pour y faire l'Exercice qui leur a été défendu ; ce Magistrat dont le zèle est toujours actif & vigilant , a fait réitérer ces mesmes Défenses , sous les peines portées par ce même Edit , enjoignant aux Commissaires du Chastelet chacun dans leurs Quartiers , de tenir la main à l'execution de son Ordonnance , qui a été publiée par toute la Ville .

Toutes ces Déclarations , & tous ces Edits sont une suite des grands soins que le Roy prend pour le salut de ses Sujets Protégés , & comme on en voit chaque jour les fruits , je n'en parleray point davantage. Je vous diray seulement que les Conversations générales & particulières continuent tous les jours d'une maniere qui fait voir que ceux qui se rendent , sont entièrement convaincu des erreurs où ils renoncent. C'est ce qui vient de paroistre dans la Conversion de Messire Alexandre l'Huilliers , Seigneur de Chalendos en Brie , qui a fait abjuration à Rebé entre les mains de Monsieur l'Abbé de la Salle Aumôniers du Roy. Il est d'une Famille aussi illustre qu'ancienne ,

& recommandable par beaucoup de grandes Alliances. Monsieur Foran , qui est le plus ancien Capitaine des Vaisseaux du Roy, a fait aussi Abjuration entre les mains de Monsieur l'Archevesque de Paris. La maniere dont cet Illustre Prelat a secondé le zele de Sa Majesté pour le salut des ames, est une chose incroyable. Il ne s'est presque point passé de jour depuis quelques années, qu'il n'ait contribué à la Conversion de quelqu'un , ou qu'il n'ait receu quelques Abjurations. Entre le grand nombre de Conversions qui se sont faites en cette Ville depuis un mois , il y en a eu une tres-remarquable. C'est celle de Monsieur d'Imecour ancien colonel. De neuf Fils qu'il a , tous dans le service, il y en eut sept qui firent Abju-

ration avec luy ces jours passez entre les mains du Pere Gaillard Jesuite. Les deux autres qui sont en des lieux fort éloignez , s'y sont fait instruire , & on les en croit partis pour venir icy faire la mesme Abjuration. Le jour de Noël Monsieur Hervard nouvellement converty , rendit les Pains Benits à la Grand'messe , ce qui fut un grand sujet de joye pour les Catholiques , & mesme pour les nouveaux Convertis.

Quoy que j'aye parlé des Conversions qui se sont faites en beaucoup de Villes , je ne laisseray pas de vous en donner des détails dans mes autres Lettres , non pour vous apprendre qu'on s'y est converty puisque vous le sçavez , mais pour vous faire sçavoir de quelle maniere les

H 5

chooses s'y sont passées , & que les Pretendus Reformez n'ont abjuré qu'après avoir été pleinement instruits & convaincus des veritez de la Religion Catholique , & des erreurs de la Protestante. Je commenceray par ce qui s'est fait à Alençon , dont j'ay déjà quelques Mémoires. J'espere en recevoir de beaucoup d'autres Villes , & alors je vous entretiendray à fonds de la conduite qu'on y a tenuë touchant les Conversions. Un détail historique lors qu'il apprend quelque chose de nouveau ; est toujours estimé bon , même long-temps après que les faits dont il traite son arrivez.

On seroit surpris de voir qu'il se fait en si peu de temps un si grand nombre de Conversions , & l'on pourroit croire que ceux

qui les font n'ont pas eu le loisir d'examiner la Religion qu'ils embrassent , si depuis neuf ou dix ans que Sa Majesté travaille à ce qu'Elle yient de finir heureusement touchant cette grande réunion , chacun n'avoit pas commencé à chercher des lumières , pour se préparer à prendre le party qu'il voyoit bien qu'il suivroit un jour. C'est ce qui a fait que les principaux Négocians de la Ville de Paris , faisant Profession de la Religion Prétendue Réformée , ayant été assembléz par l'ordre du Roy en l'Hôtel de Monsieur le Marquis de Seignelay Secrétaire d'Estat , en présence de Monsieur de Harlay Procureur General , de Monsieur de la Reynie Lieutenant Général de Police , & de Monsieur Robert Procureur du Roy , dé-

clarerent qu'ils estoient resolus de se réunir incessamment à la Religion Catholique, selon la Profession de Foy qui a été dressée par Monsieur l'Archevesque de Paris, & donnerent ensuite un Acte de cette resolution, signé de soixante & onze personnes, à Monsieur le Marquis de Seignelay. Ce Marquis qui sçavoit les sentimens de la pluspart avancé qu'ils vinssent chez luy, & qu'ils avoient travaillé à se faire instruire, leur marqua d'une maniere obligeante, & d'un air tout engageant, la satisfaction que le Roy avoit euë de la disposition ou ce Monarque sçavoit qu'ils estoient, & leur fit comprendre, que quoy qu'ils eussent agy pour eux mesmes en travaillant pour leur salut, Sa Majesté ne laisseroit pas de reconnoistre ce qu'ils

avoient fait , lorsque l'occasion se presenteroit de faire quelque chose pour eux. Depuis cette Assemblée , plusieurs autres Chefs de Familles de la mesme Religion , ont déclaré qu'estant convaincus de leurs erreurs , ils éstoient prets de les abjurer. On dressa en mesme temps un Acte de cette Déclaration , & ils le signerent. Quelques jours auparavant Monsieur le Nonce avoit présenté au Roy un Bref par lequel Sa Sainteté luy exprimoit l'extrême joye qu'Elle refentoit de la révocation de l'Edit de Nantes , dont on se prepare à faire des réjoüissances à Rome. Il est dit du Roy dans ce Bref , qu'il est véritablement le Roy Tres-Chrestien , & que l'Eglise mettra dans ces Registres ce qu'il vient de faire pour Elle. L'Elo-

ge de Sa Majesté sur la révocation de cet Edit , a été prononcé dans toutes les Harangues qui se sont faites à toutes les Ouvertures des Parlemens de France & des autres Cours de Justice. Vous trouverez dans la suite de la Lettre de Monsieur Allard dont je vous envoiay le commencement le mois passé , ce qui s'est dit au Parlement de Grenoble sur ce Sujet.



SUITE D'UNE LETTRE de Monsieur Allard , an- cien President en l'Ele- ction de Grenoble.

Monsieur de Saint André ,
Marquis de Virieu , premier

President au Parlement de Grenoble, harangua à l'Ouverture de la Saint Martin, d'une maniere si judicieuse & si éloquente, qu'il fut admiré de tous ceux qui remplissoient la Chambre d'Audience. La matiere de son Discours, fut l'Eloge du Roy, qu'il fit voir estre le Justinien, le Constantin, & le Theodoſe de nostre Siècle par les Loix qu'il a établies, par ses soins à détruire l'Heresie dans son Royaume, & par la paix universelle qu'il a donnée à toute l'Europe. Il s'étendit sur l'utilité de ces Loix, sur les charmes de la réunion de tant de Sujets en une même Eglise, & sur le bien de cette Paix. Il s'attacha particulierement à louer les moyens doux & paisibles dont s'est servie Sa Majesté pour ramener tant de monde égaré, & montre comment depuis plusieurs années Elle avoit fait connoître ses pieu-

ses intentions ; comment elle avoit réveillé par ses Edits, ses Declarations, & les Arrests de son Conseil, ces malheureux endormis dans leurs erreurs, & ensevelis dans les ténèbres de l'Heresie ; comment par des démarches de Pere plutoft que de Roy, elle avoit tâché de les attirer à la verité ; & comment par des sollicitations & des récompenses, plutoft que par des rigueurs & des peines, Elle les avoit voulu faire rentrer dans la Religion de leurs Peres. Ce sage Magistrat n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire un parfait Panegyrique, & dans une ample matiere, il trouva de quoy remplir un Discours éloquent, agreable, bien suivi, avec une grace & une action digne de celuy qui le prononçoit. C'est ainsi que toutes les années il s'acquitte d'un employ attaché à sa

Charge, qui fait dire à tout le monde que personne n'en pouvoit estre plus digne que luy. Vous sçavez sans doute qu'il est petit Fils du costé maternel de Pompone de Belliévre Chancelier de France; & qu'Artus de Prunier de Saint André son Ayeul Paternel, possedoit la mesme Charge dans un temps où les Guerres civiles de la Religion demandoient que cette Place fust occupée par un Homme vigila-
tant, prudent & sçavant, & il témoigna de l'estre véritablement en plusieurs occasions.

Le 14. du mesme mois de No-
vembre, Messire Estienne le Camus Evesque de Grenoble, dont la Fa-
mille a toujours esté attachée à celle de le Tellier, & qui a receu en par-
ticulier de feu Monsieur le Chance-
lier, des témoignages publics de son
estime & de sa protection, fit faire
un Service solennel dans son Eglise

186 MERCURE
Cathedrale pour l'ame de ce grand
Homme, & il y officia.

Le 15. le Parlement fit faire extraordinairement un pareil Service dans l'Eglise Collegiale de Saint Andre de la mesme Ville, où il assista en Corps de Cour, témoignage certain de la veneration qu'il conserva pour ce grand Chef de la Justice, puisque jamais il n'avoit fait une semblable Ceremonie pour aucun Chancelier de France, ayant esté convié pour celle-ey par le zele particulier de son premier President.

Le 16. la Chambre des Comptes en fit faire autant dans la mesme Eglise

Le 17. le Chapitre de cette Eglise fit aussi un pareil Service, en reconnaissance de la Justice que cet illustre Mort lui avoit rendue en 1684. en un Procez qui lui estoit important, & qu'un pretexte de

Régné leur avoit suscité.

Tous ces Services ont esté faits, le Chœur de ces deux Eglises rendu de noir avec des lez de velours, sur lesquels estoient de distance en distance les Armoiries de Monsieur le Chancelier, & au milieu du Chœur a tou-
jours paru un Mausolée couvert d'un Dais de velours noir, le tout parfa-
tement bien illuminé.

Les Officiers servans dans la Chan-
cellerie près du Parlement, assisterent
aussi à un autre Service qu'ils firent
faire ce même jour en l'Eglise de
Sainte Claire, Le suis, Monsieur,
vostre, &c.

Tant de marques de vénéra-
tion, de douleur & d'angoir qui
ont éclaté de tous costez pour
ce grand Homme, ne peuvent
estre mieux suivies que de la
derniere Medaille qui en a esté

frappée; je vous l'envoye gravée, afin qu'elle réveille dans tous les cœurs un souvenir qui y doit durer éternellement.

Le ne vous ay point parlé du Chapitre general qui a esté tenu depuis deux mois dans l'Abbaye de Cluny, parce que les circonstances ne m'en estoient pas connuës. Cette Abbaye a esté fondée en 910. par Guillaume Duc d'Aquitaine. Les Monastères qui s'y soumirent en même temps, attiréz par la sainteté de cette Maison, formerent presque aussi tost une Congregation, qui fut la première de l'Ordre de Saint Benoist. Cette Congregation a esté le soutien de l'Eglise pendant deux cens ans, & luy a fourny quatre Papes, & une infinité de grands Hommes. Elle avoit commencé à déchoir du

que
affilierat la part.



RAE

avoit commencé à déchoir du

temps de Saint Bernard, & depuis on a fait de temps en temps divers efforts pour luy rendre son premier lustre, mais on peut dire que ç'a esté inutilement. Le defaut des Chapitres généraux, sur tout dans ces derniers temps, a esté en partie cause de ce relâchement. C'est ce qui obligea le Roy, toujours sensible aux maux de l'Eglise, & toujours appliqué à y procurer les remedes, d'en faire tenir deux à Paris en 1676. & 1678. pendant la vacance de l'Abbaye de Cluny. Dans ces deux Chapitres, on fit de sages Reglemens, qui nezmoins n'ont pas eu tout le succès que l'on s'en estoit promis, quelque zele & quelque application qu'ayent eu pour cela les Commissaires que le Roy avoit nommez pour y assister de sa part.

Monsieur le Cardinal de Boüillon ayant été depuis élu Abbé de cette Abbaye , & par là étant devenu Chef , Superieur , & General Administrateur de tout l'Ordre, à crû ne pouvoir mieux commencer son Administration, que par la tenuë d'un autre Chapitre , dans lequel on puisse prendre les mesures nécessaires pour entrer en execution des Reglemens des deux precedens, en former de nouveaux, s'il étoit besoin , & enfin parvenir à une sainte Reformation. Il le convoqua au Dimanche 21. du mois d'Octobre dernier , dans l'Abbaye de Cluny , où l'on ne s'étoit point assemblé en corps de Chapitre depuis celuy que Dom Claude de Gurse Abbé Regulier de cette Abbaye , tint en 1600. Plusieurs Abbez , Prieurs , Of-

ficiers, & autres Religieux de cet Ordre, se rendirent de toutes les Provinces du Royaume, à cette Assemblée, dont l'ouverture se fit par une Messe du Saint Esprit, solemnellement célébrée par ce Cardinal, en habits Pontificaux.

Tous les Religieux, même les Prestres, communierent de sa main, après s'estre donné le baiser de paix les uns aux autres, & avoir porté à l'Offrande le Pain dont ils devoient communier. Le Chantre présenta le Vin en cérémonie. Tous les Officiers de l'Autel communierent aussi sous l'espèce du Vin, suivant le premier usage de l'Eglise, qui a toujours continué dans ce célèbre Monastere, ce qui peut estre de quelque édification pour les nouveaux Convertis, qui doivent

connoistre & estre convaincus par là combien l'Eglise est éloignée d'avoir pour l'usage de la Coupe, les sentimens que luy imputent les Ministres Protéstant, puisque quelques raisons qu'ait euës le Concile de Trente de déclarer qu'elle n'erre point, quand elle ne donne aux Laïques la Communion que sous l'espèce du pain, on voit bien néanmoins qu'elle veut bien conserver toujours en quelques Eglises l'usage de la donner encore sous celle du vin.

Aprés la Messe Monsieur le Cardinal de Bouillon, revêtu de sa Chappe rouge, passa par le milieu du Chœur, où tous les Religieux l'attendoient, & alla au Chapitre suivy premierement des six Enfans de Chœur, puis des Abbez & de Prieurs, & enfin de

de tous les Religieux. Là un Religieux du Monastere fit un Discours en Latin , qui fut suivi d'un autre de ce Cardinal , dans lequel il fit connoître avec beaucoup d'éloquence & de pieté le relâchement où la Discipline de l'Ordre estoit tombée , témoignant sa douleur de l'état où il le voyoit , & empruntant pour l'exprimer , les paroles des Prophètes , lors qu'ils déplorent la ruine & la désolation de Jérusalem , ce qu'il fit d'une maniere vive & touchante , ayant exhorté ensuite avec beaucoup de force tous les Religieux à rentrer dans la pureté de la Règle de Saint Benoît , & à reprendre l'esprit & les Institutions primitives de cet Ordre , autrefois la gloire & la splendeur de l'état Monastique , ainsi que la joye & l'édification

Decembre 1685.

I

de toute l'Eglise. On lût ensuite les Noms des Définiteurs du Chapitre précédent , qui sortirent en même temps avec Monsieur le Cardinal de Bouillon , suivy des six Enfans pour aller dans le Définitoire , afin d'y élire de nouveaux Définiteurs ; & pendant ce temps on lût les noms des Religieux de l'Ordre qui estoient morts depuis le dernier Chapitre , & on fit pour eux les Prières ordinaires. Monsieur le Cardinal de Bouillon accompagné des Définiteurs du Chapitre précédent , & toujours suivy des Enfans de Chœur , estant revenu du Définitoire , on publia les nouveaux qu'on venoit d'élire , & ensuite on alla au Définitoire , où tout le monde mangea maigre ; même les Anciens , qui par un certain mouvement

de pieté , ne voulurent point , malgré leurs dispenses , user de viande dans un lieu consacré par l'abstinence de leurs Pères , & dans lequel un contraire usage n'avoit jamais encore été introduit , à quoys ils furent mesme portez par l'exemple de Monsieur le Cardinal de Bouillon , qui se trouva aussi bien qu'eux au Refectoire , où il fit toutes les fonctions , ayant dit le *Benedicite & les Graces* que l'on finit dans le Chapitre , où l'on alla au sortir du Refectoire , en chantant le *Miserere* . L'après-midy les nouveaux Définiteurs s'assemblerent pour la premiere fois , & éléurent les Officiers du Chapitre ; sçavoir deux Secrétaires pris du nombre mesme des Définiteurs , deux Auditeurs des Causes , deux Auditeurs des Excuses , & deux

Portiers. Ces Définiteurs font au nombre de quinze, choisis d'entre les Abbez ou Prieurs de l'Ordre, ou Officiers de l'Abbaye de Cluny, & ils agissent toujours comme Délégués du Saint Siege, selon les Bulles des Papes; en sorte que tous les Statuts & tous les Decrets qu'ils forment pour le Règlement de la Discipline de l'Ordre, sont revêtus de l'Authorité Apostolique. Il y en avoit huit pris du Corps des Anciens, & sept de celuy des Reformez; & à cela prés, il y a toujours eu fort peu de difference entre les deux Observances pendant tout le Chapitre, puisqu'ils ont pris tous dans l'Eglise, dans le Chapitre, dans le Refectoire, & dans les autres lieux d'Assemblée, le rang de leur Vesture indifferemment, & sans autre distinction d'Obser-

vance que celle de l'Habit & de la Tonsure, surquoy jusques icy on n'a pû encore établir d'uniformité.

Le Lundy & les deux jours suivans, on tint le Définitoire soir & matin. L'on y prit plusieurs Délibérations avantageuses au bien de l'Ordre, & entre-autres le nouveau Breviaire de cét Ordre, dont le projet avoit été loué & approuvé déjà dans les precedens Chapitres. Il fut présenté tout imprimé par Dom Paul Rabusson Souschambrier de l'Abbaye de Cluny, & Dom Claude Devers Trésorier de la mesme Abbaye, & trouvé conforme à la Regle de Saint Benoît, à l'esprit de l'Eglise, aux Decrets des Conciles, aux Capitulaires de nos Roys, & à l'intention des Papes, & particulierement de Paul V.

Le Jeudy on ne tint point le Définitoire , parce que c'estoit le jour de la Dedicace de l'Eglise de Cluny. Le grand Prieur de l'Abbaye fit l'Office , & la Messe fut célébrée selon les Ceremonies de l'Ordre. Le Vendredi on continua le Définitoire , & l'on élut le Procureur General de l'Ordre & les Visiteurs des Provinces. Le Samedi après midy on conclut le Chapitre par la lecture des Statuts , & par la Benediction que donna Monsieur le Cardinal de Bouillon. Plusieurs Personnes des environs se sont trouvées à l'ouverture de ce Chapitre , entr'autres Monsieur l'Evesque de Chalons sur Saone , le prieur des Chartreux de Lyon , & quelques Jesuites de la mesme Ville ; Monsieur l'Abbé de Septfonds , Monsieur le Doyen de

l'Église d'Autun, quelques Chanoines de Tournus, & Monsieur de Santeüil Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Victor de Paris, dont les Hymnes qu'il a composées pour le nouveau Breviaire de Cluny, furent leues dans le Définitoire avec reconnaissance & avec applaudissement.

Dans ce mesme temps tous les Herétiques de la Ville du Cluny desabusez des erreurs de leur Religion, par Monsieur le Cardinal de Boüillon, & instruits des veritez de la nôtre, firent abjuration de l'heresie entre les mains de Dom Claude de Brou Archidiacre de Cluny, en présence des Curez & des Officiers de la Ville.

Le 6. de ce mois, Madame la Duchesse Royale accoucha d'u-

de Princesse sur les trois heures
du matin. Monsieur le Duc de
Savoye dépêcha aussi-tost
Monsieur le Marquis de la
Pierre pour en porter la nou-
velle à la Cour de France,
& Madame la Duchesse Roya-
le nomma aussi Monsieur le
Comte de Govon pour la porter
à Monsieur. Le 12. Monsieur le
Marquis de la Pierre fut présenté
au Roy par Monsieur le Marquis
de Ferreiro Ambassadeur de
Savoye. Je vous ay déjà parlé de
luy dans quelqu'une de mes
Lettres. Il est Gentilshomme de
le Chambre de Son A. R. de
Savoye, Maréchal de Camp dans
ses Armées, & Colonel du Re-
giment de Piémont. Il a fait
beaucoup de diligence, afin
d'annoncer le premier au Roy &
à Monsieur, l'heureux Accou-

chement, qui faisoit le sujet de son voyage. C'est le même qui a eu l'honneur dans les dernières guerres, de commander les quatre Régiments d'Infanterie que Monsieur le Duc de Savoie avoit en France, & que le Roy fit Brigadier. Il a fait plusieurs Campagnes en cette qualité; & la maniere dont il a servy, luy a acquis l'estime du Roy & l'amitié de tous les Officiers. Aussi Sa Majesté luy fit-elle l'honneur de luy dire que Monsieur le Duc de Savoie ne pouvoit luy envoyer une personne qui luy fût plus agréable; & comme il est fort connu à la Cour, il en reçoit mille caresses. Monsieur, pour marquer la joie que luy causoit la nouvelle que ce Marquis luy avoit apportée, fit choix dès le lendemain de Monsieur

le Comte de Tonnerre, premier Gentilhomme de sa Chambre, pour aller complimenter de sa part leurs Alteesses royales de Savoie; & le Roy a nommé depuis pour le même sujet Monsieur le Marquis d'Urfé, Lieutenant de ses Gardes du Corps.

Je vous ay mandé que Monsieur le Goux de la Berchere, Marquis d'Inteville, Comte de Rochepot, & premier President au Parlement de Dauphiné, avoit laissé de grands biens à l'Hôpital de la Charité de Paris. Il est vray qu'il l'a fait Legataire universel de tous ses biens, après qu'on aura payé ses debtes & ses legs particuliers. On trouve que ses debtes montent à plus de vingt-cinq mille livres, & ses legs particuliers à deux cens quinze mille livres. Ainsi cet Hôpital n'a en-

core tiré aucun avantage de ce legs , qui a fait tant de bruit par toute la France. Au contraire, ce même legs qui ne soulage en aucune sorte les besoins pressans où il se trouve , la privé de beaucoup de secours & d'aumônes qu'on y faisoit , & qui ont cessé depuis ce temps là ; en quoy il souffre beaucoup , puisque son principal soutien est fondé sur les charitez des gens de bien , qui croient que ce legs universel l'a mis à couvert de tous besoins. On sera persuadé que cela n'est pas , si l'on fait reflexion qu'il est partagé avec les heritiers de Monsieur de la Bercherie , qui en doivent avoir plus de la moitié. Ce qui en doit revenir à cet Hôpital , consiste en effets qui ne seront pas faciles à recouvrer , & dont il y en a un de près

de cent mille livres, qui est tout-à-fait perdu. On assure que si quelqu'un vouloit traiter des pretentions de cet Hôpital , il les cederoit pour cent mille frans. Il ne se croit pas pour cela moins redevable à son Bienfaiteur qui a cru luy faire de grands avantages.

La Troupe du Roy a donné plusieurs Representations d'une Comedie intitulée, *Les Façons du Temps*. Comme on ne dit point le nom de l'Autheur , j'observe-ray là-dessus le silence que sa modestie veut qu'on garde. Elle est d'un Homme du monde , qui en sait les manieres , & de qui même des personnes de distinction & de naissance , veulent bien recevoir des préceptes pour apprendre à vivre. Cette Piece a d'abord esté traitée comme le

sont celles qu'on estime assez pour les critiquer; car chacun sait que l'on ne se donne pas la peine de censurer, ce que l'on trouve tout - à - fait méchant. Après avoir essuyé la critique de ceux qui ne voyent les Ouvrages nouveaux que pour en chercher les endroits foibles, elle a été jouée à la Cour, où elle a receu un accueil plus favorable, & ou parmy les suffrages illustres qu'elle a eus, elle en a merité de personnes reconnuës & estimées, pour n'avoir jamais déguisé leurs sentiments. Le Public desinteressé l'a veuë ensuite. Il s'y est fort diverti, & les Assemblées ont été nombreuses. Comme elles font le plus grand succès des Pièces, on peut dire que celle-cy a eu beaucoup d'Approbateurs, puis qu'elle a toujours eu des Audi-

Je ne puis encore vous parler d'*Alcibiade* ; Tragedie nouvelle de l'Auteur d'*Andronic*. Elle sera représentée avant que ma Lettre parte, mais ma Lettre sera finie avant qu'on la jouë. Cependant je puis vous dire d'avance, que cette Piece qui a été leue à beaucoup de Connoisseurs, est tellement estimée qu'elle doit avoir un tres grand succès.

Monsieur le Comte de Lobjovits, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, a eu sa première Audiance du Roy à Versailles. Il y fut conduit par Monsieur de Bonneüil Interventeur des Ambassadeurs, dans les Carrosses de Sa Majesté, & suivy de plusieurs des siens fort magnifiques. Sa livrée estoit tres riche, & les habits de ses Pages & de ses Esta-

fiers estoient garnis de deux galons d'argent, aux deux costez d'un galon de velours. Cet Envoyé avoit un Juste-au-corps enrichy de piergeries, avec un Cordon de diamans, & une grosse attache au retroussis de son Chapeau. Il fit son Compliment au Roy en Langue Françoise.

Monsieur Richer Greffier en Chef de la Chambre des Comptes, a été nommé Trésorier des Parties Casuelles, à la place de Monsieur Foin, qui estant cy-devant Greffier du Conseil, est présentement Secrétaire du même Conseil à la Place de Monsieur de Bechameil, au jourd'huy Surintendant des Finances de Monsieur, & Monsieur à la Charge de Greffier du Conseil que possedoit Monsieur Foin.

Le Roy a gratifié monsieur

Picon d'une Pension de deux mille écus, pour les services qu'il luy a rendus sous Monsieur Colbert & sous Monsieur Pelletier, Contrôleur General de Finances.

Le mariage de Monsieur le Duc de la Meilleraye, qui se devoit faire à Besançon le lendemain de Noël, suivant ce que je vous ay marqué dans un des Articles de cette Lettre, y a été fait quelques jours auparavant. Ce jeune Duc est bien fait de sa Personne, & d'une adresse distinguée dans toutes sortes d'Exercices. Il a beaucoup d'esprit, de douceur, & d'honnêteté dans ses manieres, & les sentiments fort elevez. Il parle bien & tourne une Lettre aussi agreablement qu'on le peut faire. Voicy celle qu'il écrivit de Besançon à

Mademoiselle de Duras dès qu'il eut apres que le Roy avoit signé leur Contrat de Mariage.

MADEMOISELLE, Je suis dans une extreme impatience de sçavoir quelle part vous prenez à mon bonheur. Si vous y consentez d'aussi bon cœur que je m'y abandonne, je me trouve par avance le plus heureux des hommes. Il ne manqueroit rien à ma joye si on ne m'ostoit pas la liberté de vous aller touver. Je ne sçaurois m'accommoder de l'obligation où l'on me met de vous attendre. Vous ne sçauriez, Mademoiselle, venir à moy aussi viste que j'irois à vous; mon repos dépend de me voir en estat de vous assurer moy-mesme que je veux estre toute ma vie Vostre, &c.

Mademoiselle de Duras, presentement Duchesse de la Meille-

210 MERCURE
raye, est aussi formée à quatorze
ans, que le sont à vingt les per-
sonnes les mieux faites. Elle a cet-
te belle taille, ce grand air, &
cette bonne mine qui semble in-
séparable de tous ceux qui por-
tent le nom de Duras. Elle a le
teint parfaitement beau, les yeux
noirs, grands & bien fendus, la
bouche des mieux taillées, & un
bas de visage des plus réguliers.
En un mot il y a peu de Dames,
à qui la Nature ait été plus favo-
rable. La douceur qui luy est na-
turelle est répandue dans tout son
air. Elle a une bonté obligeante
pour ceux qui sont moins qu'elle,
& dans un âge où l'on ne sait
guere comment il faut se servir
d'un bon esprit, elle fait du sien
des usages dont tous ceux qui luy
parlent sont contans. Elle a été
bourrée en Religion, mais dés

qu'elle a paru dans le monde, elle a fait voir qu'elle estoit faite pour y estre aussi distingaée par ses manieres, qu'elle doit l'estre par son rang & par sa naissance. Monsieur le Mareschal Duc de Duras son Père, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, est d'une naissance si illustre & si distinguée, qu'il est inutile d'en parler. Il est Neveu de feu Monsieur de Turenne. Tous les Princes Souverains d'Allemagne sont ses plus proches Parents, & il trouve parmy des Testes couronnées au-tant de Cousins & de Neveux, que la pluspart des autres Familles en comptent parmy des gens d'une qualité égales.

Je vous envoie un second Air, qui peut servir de Chanson à boire.

AIR NOUVEAU.

MIlle sujets de jalouſie
M'obligent de quitter Syl-
vie,

Et ne le pouvant sans ſecours,
C'eſt à Bacchus qu'il faut avoir re-
cours.

Mais ſi ce Dieu me devient favora-
ble,

S'il me charme de ſa liqueur,

Hélas ! au ſortir de la table,

Que faut-il faire de mon cœur ?

Voicy deux Enigmes nouvel-
les, dont la premiere eſt de Mon-
ſieur Rault de Rouen, & la fe-
conde de Monsieur Diéreville
du Pont l'Evesque. Vous trou-
vez dans le xxxii. Extraordi-
naire qui ſe débitera ſur Jaſſe

du mois prochain , les noms de
ceux qui ont expliqué les deux
dernieres.

ENIGME.

*JE suis un furieux gourmand ,
Je porte une grande bedaine ,
Souvent plus farcie & plus pleine
Que la pance d'un Allemand.*



*Mais quoy qu'avec soin on s'em-
presse*

*Deme fournir de bons repas ,
Où les plus dégoûtez trouveroient
des appas .*

On ne voit pas que j'en engrasse.



*Fait-on quelque fameux Régal ,
I'ay coutume souvent d'estre de la
partie ;*

La Table la mieux assortie ,

Sans moy seroit peut-estre mal.



*Quand une fois j'ay pris ma place,
I'y fais alors du quant-à-moy,
Et pour priere ou pour menace
Je n'en sortirois pas, quand je ver-
rois un Roy.*

AUTRE ENIGME.

Beauz dont ba blancheur peut
effacer les lis,
Nous sommes plusieurs Sœurs d'un
teint égal aux vôtres,
*Qui tenons dans nos fers (sans mé-
priser les autres)*
Les Amans les plus accomplis.
L'amour qu'on a pour nous est pour-
tant fort commune ;
Et le plus fidelle amoureux
Ne fçonroit sa contenter d'une,
Il faut qu'il en ait toujours deux,

Pour le charmer nous sommes fines,
Et nous pouvons dire de plus
Qu'on en trouve entre nous quel-
qu'unes de malines,
Ayant des yeux autant qu'Ar-
gus.

Nous n'avons pourtant point de
testé,

Et nous n'avons jamais qu'un pied,
Mais qu'importe, cela nous fied,
Et nous pouvons aider à faire une
conquête.

Avec cette propriété,
Voyez la cruauté des hommes,
Le meilleur au temps où nous
sommes,
Nous réduit à l'extrémité.

Je n'ay point douté que
l'*Histoire des Troubles de Hongrie*
que je vous ay envoyée, ne duft
vous causer autant de plaisir que
vous me marquez en avoir reçu

de cette lecture. Il y a un si grand nombre d'années que les Desordres arrivez dans ce Royaume font l'entretien de toute l'Europe , qu'il est difficile que les personnes les moins curieuses ne soupirent d'en apprendre le commencement & les progrez. La Conspiration des quatre Comtes qui ont été exécutez pour leur révolte , y est amplement traitée , & peut-être n'a-t-on jamais fait aucune Relation plus exacte que celle que vous y avez trouvée du Siege de Vienne. Je vous envoie aujourd'huy *la Morale d'Epicure* , qu'on a imprimée depuis peu de temps , avec des Reflexions dignes de celuy qui les a faites. Les Sentimens de ce Philosophe vous

G A L A N T. 21,

vous estoient déjà connus, parce qui en a été dit dans un des derniers Dialogues sur les choses difficiles à croire. Je suis, Madame, vôtre, &c.

À Paris ce 30. Decembre 1685.



Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence, *Le repos,*
l'ombre. page 94.

La Figure de la Medaille, p. 188
L'air qui commence, *Mille
sujets de jalousie*, page 212.

L I V R E S NOUVEAUX
depuis le Mois de Janin 1685.
jusqu'à present.

Pratique de l'Education de Charles-Quint, indouze, 2. vol. de Monsieur Varillas, 3. livres.

Histoire de François Premier, dud. Sieur de Varillas inquarto deux volumes, &c indouze quatre vol. 6. liv..

Histoire du Regne de Charles-Neuvième, aussi de Monsieur de Varillas, indouze, 3. vol. 3. liv. 10. sols.

Histoire de la Conquête de Floride par les Espagnols; sous Ferdinand de Soto, écrite en Portugais par un Gentilhomme de la ville d'Elvas, in 12. 30. sols.

Le Grec de la langue Françoise, 12. 30. f.

Traité des Oblations ou deffences du Droit Insprécriptible des Curez sur les Oblations des Fideles, indouze, 30. sols.

Reponse à l'Apologie pour la Réformation, pour les Réformateurs & pour les Réformez, où l'on traite de l'Etat Monastique, des Veuves tant Séculières que Religieuses, des Secondes, troisième, quatrième, & autres Nopces, des qualitez d'un véritable Martin, des Cérémonies Ecclesiastiques de la Sainte Ecriture des Extases & Discours du Combat des Ecclesiastiques, & quelques autres matière de Religion, par Monsieur, Ferdinand, 12. 40. sols.

Traité de l'Eglise contre les Héretiques

Catalogue.

principalement contre les Calvinistes, par Monsieur Ferrand, 12.30. sols.

Théologie d'Andromacus, traduction nouvelle par Monsieur Charras, 12.30. sols.

Examen Iuridicum in Iure Canonico seu Methodica Manuductio ad Ius Pontificum tuum communem apud Gallos receptum, indouze 30. sols.

Nouveau traité des Toisé rendu facile & démontré par le sieur Terragon Professeur des Mathématiques avec des Figures en taille douce, indouze, 20. f.

Comédie sans titre par Monsieur Poisson, indouze, nouvelle édition, 15. sols.

Les Oeuvres de Barreme contenant sept volumes & se vendent séparé scavoir L'arithmétique de soy-même, 50. f. le Livre des contes fait, 50. f. La Geometrie 50. sols. Livre nécessaire, 50. f. Le Livre des Aydes Domine de France, 45. f. Les Tarifs & contes fait, 3. liv. 10. f. & le septième, le Grand Banquier, in octavo, 4. liv. 10. f.

Traduction nouvelles des Satires des Epîtres de l'Art Poétique d'Horace, 12.45. f.

Entretiens des Peintures par Monsieur Félibien, in quarto, quatre volumes, 14. liv. Idem le quatrième volume séparé, 14. liv.

Nouvelles Vies des Saints, in folio, deux volumes par le R. Pere Gyri, 22. liv.

Jugemens des Savans sur les Principaux Ouvrages des Auteurs tirés de la Bibliothèque de feu Monsieur le Premier President de la Moignan, 12.4. vol. 8. liv.

Les Ouvrage de Prose & de Poésie des

Catalogue.

scieurs de Mauroy & de la Fontaine, indouze 2. vol. 4. liv.

Mémoires concernant ce qui s'est passé en France de plus considérables depuis l'année 1608. jusqu'en 1636. tirées des écrits de Monsieur le feu Duc d'Orléans, indouze 2. 40. f.

Le Portrait des Foiblesse Humaines, par Madame de Villedieu, 12. Paris 30. sols & de Lyon 15. f.

Les Déforders de l'Amour de Madame de Villedieu, 12. 4. vol. relié en deux 30. sols.

Conferences Ecclesiastique du Diocèse de Luçon, 12. 3. vol. 6. liv. 3. sols.

Geographie de Robbe Nouvelle Edition, avec plusieurs Figures en taille douce, 12. 2. vol. 6. liv. Idem Éluminés 8. liv.

Ordonnances Synodales de Luçon, 10. f.

L'Art de chanter, ou Méthode facile pour apprendre en fort peu de tems les vrays principes du Plain Chant & de la Musique par M. Lancelot, inquarto, 25. f.

Élémens de Géométrie, ou de la Mesure du corps, par le Pere l'Amy, in octavo, 45. f.

Voyage de Tartarie, 12. 15. sols.

Vie de Gonzague, 12. 20. sols.

Traité des Cadans de Monsieur Ozanam avec plusieurs figures en taille douce, 12. 30. sols.

Recueil de plusieurs Pièce d'Eloquence & de Poésie présentée à l'Academie Francoise pour le prix de 1685. indouze 20. sols. les autres volumes se trouve dans la même boutique, il a huit volumes.

Catalogue.

Corps & compilation de tous les Commentateurs Anciens & Modernes sur la Coutume de Paris ; enrichie de nouvelles observations & de plusieurs questions décidées par les Arrêts des Courts Souveraines , avec les Conferences des autres coutumes , par Monsieur Claude de Ferriere , Avocat au Parlement en trois volumes , in folio , 36. liv.

Oeuvres Diverses de Monsieur Boileau , nouvelle Edition revue & augmenté de beaucoup & mis en meilleur ordre que l' Edition que l'on a donné au public ; il y a deux années. Il y a une Preface au commencement qui instruira de tout avec les figures , in folio , 3. liv.

Éclaircissement de cette célèbre & importante question : Si le Concile de Trente a décidé ou déclaré que l'Attrition consacrée par la seule crainte des peines de l'Enfer & sans aucun amour de Dieu , soit une disposition suffisante de la justification au Sacrement de Pénitence , tiré des Decrets & de l' Histoire du Concile , & des Ouvrages des Prelats & Théologiens qui y ont assisté & autres qui ont écrit dans le même Siècle , & peu après par Monsieur Queras Grand Vicaire de feu Monseigneur l'Archevêque de Sens , in octavo , 4. liv.

Journal Amoureux d'Espagne , par Madame de Villedieu , in folio , quatre volumes , reliés en deux , 30. sols.

La vie de S. Philippe Nery , Fondateur de l'Ordre de l'Oratoire in octavo 3. liv.

Théologie Morale de S. Augustin , où le

Catalogue.

precepte de l'amour de Dieu est traité à fond, & les autres maximes de l'Evangile se trouvent expliquées & démontrées indouze, 45.s.

La Morale d'Epicure avec des reflexions par Monsieur le Baron des Couteurs Auteur de la traduction de Lucrece, indouze 45.sols.

Ordonnance de Neron nouvelle édition infolio, 8.liv.

La vie du Pere Jean Rigoleug de la compagnie de Jesus indouze, 30. sols.

L'Almanach de Milan pour l'année 1686, indouze, 20.sols.

L'Almanach de Liege indouze, 15.s.

La connoissance des tems pour l'Année 1686. 20.sols.

La vie du Pape Sixte V. nouvelle édition, indouze deux volume impression de Lyon, 2. liv.

L'histoire du Royaume de Chypre par Monsieur le Pelletier Auteur de la vie de Sixte V. indouze impression de Lyon. 2. liv.

Actes de l'Assemblée générale du Clergé de France concernant la Religion inquarto, 20. sols.

Idem indouze avec le Catalogue des livres dessendu, 30. sols.

Avis pour la sainte Communion, 7.sols.

La Relations du Carroissel de 1685. figure 30.

Arioste Ancienne & Moderne ou Roland le furieux traduction uouvelle indouze trois & quatrième partie 30. les deux premier se trouve dans la même boutique aussi pour 30.s.

L'ordinaire de la sainte Messe avec l'expli-

Catalogue.

cation des principales cérémonies qui se obseruent au commencement des vespres &c. complies en latin & en françois & de plusieurs exercices de piété Imprimé par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de la Rochelle pour l'usage des nouveaux convertis indouze 20. f.

Histoire de la conspiration d'Angleterre du Duc de Mont Mout indouze 20. f.

Histoire des troubles de Hongrie & des déordres arrivés dans ce Royaume, & les progrès de la conspiration des quatres comtes, qui ont été exécutés, leur révolte y est amplement traitée avec trois cartes indouze trois volumes 4. l, 10. f.

Lettre de S. Augustin sur la Conformité de la conduite de l'Eglise de France pour ramener les protestans avec celle de l'Eglise d'Afrique pour ramener les Donatistes indouze 20. f.

La conduite du Roy à l'égard des protestans semblables à la conduite de l'Empereur Honorius & de S. Augustin à l'égard des Donatistes avec un Abregé des mêmes Donatistes & l'explication des loix qu'Honorius publia contre eux indouze 15. f.

Traité de la Providence sur le miracle des sept Pains tiré de l'Ecriture sainte & des Pères indouze 20. f.

Paraphrase des Pseaume de David en vers françois par Monsieur Godeau & mis en chant nouvelle édition indouze 40. f.

Histoire d'Auguste contenant ses actions avant & après le triumvir jusqu'à sa mort avec les particularités de la vie de Jule Cæs.

Catalogue.

sat par le même autheur du triumvirat indouze deux volume 2.l.

Histoire du Pontificat de saint Gregoire le Grand par Monsieur Mainbourg, inquarto 6.l. indouze deux volumes 3. l.

Lutrigot ou la Critique contre Monsieur Boisneau indouze 15. f.

Les confessions coupée. Impression de Paris indouze 25. f.

Vous autres dans quinze jours l'Histoire des Heresies de Monsieur Varilla.

Ceux qui voudroat tous les vieux Mercures Extraordinaires ou une partie d'iceux, l'on fera une en composition honnête.

Recueil des Arrests obtenus par le Clerge contre les Huguenots. inquarto Impression de Paris 20.sol.

Harangue de Monseigneur le Coadjouteur de Rouen au Roy inquarto 7.f.

Harangue de Monseigneur l'Evesque de Valence au Roy inquarto 7. f.

